

Chapitre 2 : ACTIVITES ECONOMIQUES.

1. AGRICULTURE

Introduction.

La commune de Cheratte forme deux zones, l'une comprenant les bords de la Meuse, l'autre le plateau. Elle est parfaitement délimitée par une chaîne de collines boisées, presque à pic, qui n'est pas exploitable.

Près des habitations, quelques lambeaux en ont été défrichés pour créer de petits jardins. Ce fait se présente surtout vers la partie basse, qui contient quelques bancs de schiste. La couche végétale n'a pas d'épaisseur : on rencontre tout de suite la pierre, grès peu régulier, duquel il n'y a à tirer que des moellons, dont les frais d'exploitation absorbent la valeur.

Ces deux zones diffèrent peu quant à la nature de leur sol, mais elles ne se trouvent guère dans les mêmes conditions d'exploitation, par suite de leur situation topographique.

La propriété, dans ces endroits, est très morcelée ; elle se divise, à peu près à égale quantité, en prairies et en terres arables, emblavées tantôt de grains, tantôt de pommes de terre ou de betteraves, sans assolements réguliers.

Chacun cultive ses quelques arpents selon son inspiration et sans méthode, mais surtout comme il l'a toujours vu faire²⁰⁸.

La vigne.

En annexe, nous reprenons l'ADJUDICATION DU PASSAGE D'EAU DE CHERATTE AU XIV^{ème} SIECLE (1394-1396) ; nous y constatons que la vigne était déjà cultivée au XIV^{ème} siècle à Cheratte :

en allant aussy large amont le thier qu'il est bas a pied de thier ainsy qu'il est a thier més et abornés par les Eschevins, pour vigne à planter et qui est ja plantée²⁰⁹ dont lesdits surceants sont bien contents, lequel thier et vigne ledit ponthenier doit tellement enclore que nulles bestes des desseurdits surcéants y puissent entrer et sy elles y entrent par aventure que ils puissent le dommage rendre raisonnablement et vicant alle volonté dudit ponthenier ;

²⁰⁸ G. DEJARDIN, Observation sur les différents modes de culture dans les communes de Wandre et Cheratte, Liège, 1888, pp. 15 et 16.

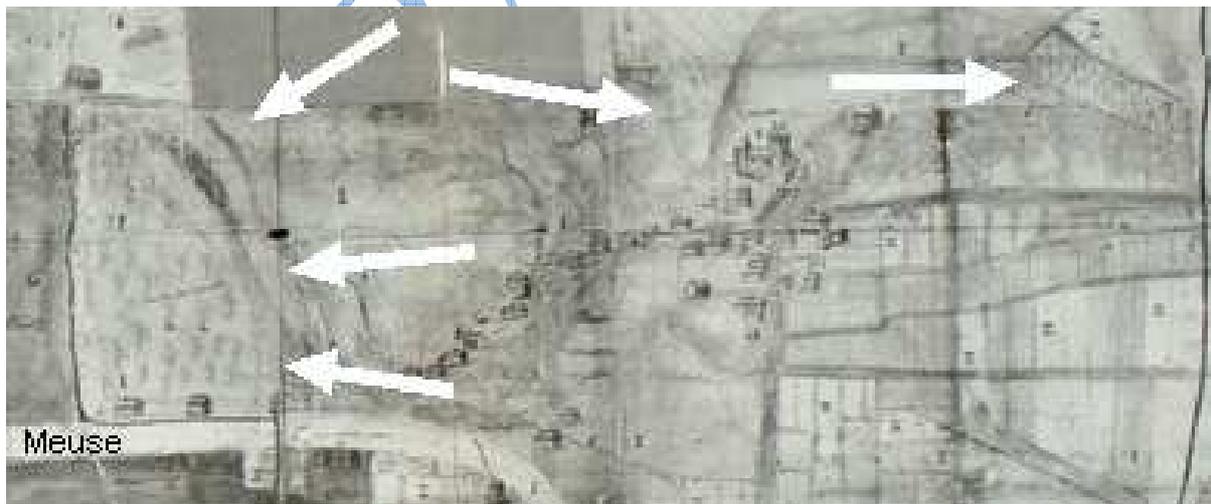
²⁰⁹ Comme on le voit la vigne était déjà cultivée au XIV^{ème} Siècle à Cheratte.

Monsieur J. HALKIN ignore ce document lorsqu'il donne la liste des vignobles sur le territoire de Cheratte, et fait remonter l'établissement le plus ancien au XV^{ème} siècle dans son Etude historique sur la culture de la vigne en Belgique²¹⁰.

1440 : vigne en lieu-dit : "a grand tier".
 1457 : vigne en lieu-dit : "au ponthon".
 1499 : vigne en lieu-dit : "en sartey".
 1501 : vigne en lieu-dit : "deles le jallyr".
 1507 : lieu-dit : "en malle vegne".
 1515 : lieu-dit : "les vignes".
 1516 : vigne en lieu-dit : "desoulz le ponton".
 1540 : vigne en lieu-dit : "en rimoison".
 1540 : vigne en lieu-dit : "en clusin".
 1540 : vigne en lieu-dit : "en prebst saulx".
 1542 : vigne en lieu-dit : "desoulz les roiche".
 1542 : lieu-dit : "en fons des vignes".
 1565 : vigne en lieu-dit : "en preffare".
 1569 : vigne en lieu-dit : "entre Hoingne et Cherat".

Lieux-dit : "les vignes du Sartay".
 "les vignes rimoison".
 "les vignes du Sart".

Ajoutons que nous pouvons voir signalés plusieurs vignobles sur le plan de Cheratte à la fin du 15^{ème} siècle qui est présenté en annexe et dont nous proposons un extrait ci-dessous :



Plusieurs vignobles sur le plan de Cheratte à la fin du XV^{ème} siècle

²¹⁰ Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, tome IX.

Si la vigne fut autrefois très prospère à Cheratte, à la fin du XVII^{ème} siècle déjà, on n'y rencontre plus que quelques vignobles sans importance. J. DEJARDIN nous rapporte quelques considérations sur les vignobles qui étaient encore existants²¹¹ :

"Le pays de Limbourg serait un pays de cocagne s'il y croissait du vin, dit l'auteur du "Théâtre du monde", pour l'année 1703²¹² en terminant l'éloge des provinces belges. Cheratte et Richelle n'auraient donc rien à envier à aucun pays, car on y cultive encore la vigne²¹³. Ces vignobles sont cités dans le "Dictionnaire géographique", de VOSGIEN, comme étant les plus septentrionaux de l'Europe. Aussi les raisins n'y arrivent que très rarement à une maturité parfaite. Si l'on en croit l'abbé Fafchamps²¹⁴, le vin de Cheratte, quand il est bien traité a beaucoup d'analogie avec le vin de Bar. La recette est-elle perdue ? Toujours est-il que l'on compromettrait sa réputation de gourmet à faire aujourd'hui cette observation.

La remarque attribuée à l'abbé Fafchamps montre qu'en 1792, le vin de Cheratte avait déjà bien perdu de ses qualités. Si actuellement, la culture de la vigne a totalement disparu du paysage cherattois, au milieu du siècle passé on cultivait encore dans la commune 2 hectares et 9 ares de vignobles. Malheureusement, on ne sait si cette culture se faisait encore en plein air, ou sous verre, ainsi qu'elle est encore pratiquée dans certaines régions de notre pays²¹⁵.

L'eau minérale

Cheratte a également compté une entreprise puisant une eau minérale, la mettant en bouteilles et la distribuant pour le grand bonheur de nombreux amateurs ; cette eau, la « Maskaphiat », était réputée pour sa pureté et son goût délicieux²¹⁶ ; elle fut vendue de 1945 à 1962. La source de la Maskaphiat se trouvait derrière le charbonnage.

En examinant la carte postale ci-dessous (nombre de membres de personnel de livraison, nombre de véhicules de diffusion hippomobiles et automobiles, nombre de bouteilles prêtes pour l'expédition) ainsi que les chiffres du tableau de l'Institut National de Statistique (31 décembre 1961) reproduit pages 154 et 155²¹⁷ on se rend compte que la production d'eau gazeuse installée à Cheratte fut abondante. Dans ce cas, pourquoi a-t-elle cessé ? La découverte et l'exploitation de la source sont intimement liées à l'histoire du charbonnage... alors, nous vous laissons sur votre soif, vous trouverez la réponse dans la rubrique 2 qui sera consacrée à l'industrie (vous aurez sans doute la patience d'attendre quelques pages).

²¹¹ J. DEJARDIN, Op. Cit., p. 6.

²¹² III^{ème} partie, Amsterdam, 1705.

²¹³ C'est avec Dalhem, la seule localité du pays de Limbourg où l'on se soit livré à cette culture.

²¹⁴ Grand calendrier de Herve pour l'année 1792.

²¹⁵ Statistique de la Belgique, Agriculture, Recensement de 1846, publié en 1850.

²¹⁶ Je peux confirmer les qualités de cette eau car si je n'ai jamais eu l'occasion d'apprécier le "vin de Cheratte" dont il vient d'être question, j'ai, par contre, pu boire fréquemment dans ma jeunesse cette "Maskaphiat"... dont je garde jalousement une bouteille dans ma cave.

²¹⁷ Rubrique 21



Carte postale de la firme « MASKAPHIAT » (trouvée dans le vieux coffre de la maison communale, aimablement prêtée par Monsieur Joseph Josse)



Photos de bouteilles de Maskaphiat
(propriété de Mme Barski)

L'élevage.

Dans son ouvrage sur les modes de culture dans la commune de Cheratte, Georges DUJARDIN signale qu'en cette fin du XIX^{ème} siècle, on commençait à faire beaucoup de pâturages à Cheratte²¹⁸. Il ajoutait :

"C'est ce système qui procure le moins de mécomptes et qui peut nous donner les bénéfices les plus sérieux, vu la nature spéciale de notre sol. La prairie convient surtout dans la vallée, où le terrain conserve l'humidité toute l'année. Quant au plateau, où les exploitations sont trop restreintes pour y cultiver les céréales, et où les différents accidents de terrain ne permettent pas l'emploi de machines, on doit également y établir des pâturages. D'ailleurs, la partie du versant opposé à la Meuse se trouve déjà à peu près toute transformée en prairies, et on peut la considérer comme étant le commencement de la région de Herve..."

Et il continuait ainsi²¹⁹ :

"Nous avons le long de la Meuse, des prés communaux, qui se louent par parcelles, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous les ans, la première récolte en est fauchée, et le bétail n'y est amené qu'après cette récolte et pendant une partie de la journée seulement, parce que, ces prés n'étant pas clôturés, le bétail doit y être gardé, ce qui est souvent difficile et toujours onéreux. "

On trouvera à la page suivante un tableau de l'élevage à Cheratte pour les années 1811, 1830, 1929, 1950, 1959 et 1967. Les chiffres pour 1811 sont donnés par THOMASSIN²²⁰, ceux de 1830 par un registre retrouvé dans le vieux coffre du grenier de la maison communale de Cheratte²²¹, les quatre derniers par l'Institut national de statistiques.

Dans le tableau qui suit, on remarquera la presque totale disparition des chevaux, ainsi que celle des moutons. Cela s'explique par le fait que la population s'accroissant, les habitations sortant de terre, il y a de moins en moins de pâturages.

²¹⁸ G. DEJARDIN, *Op. Cit.*, p. 26.

²¹⁹ Ibidem, p. 29.

²²⁰ THOMASSIN, *Op. Cit.*, p. 386 et 387.

²²¹ Etat des bestiaux en 1830.

Elevage à CHERATTE en		1811	1830	1929	1950	1959	1967
Chevaux			32	11	13	2	6
	juments	21		12		1	
	hongres	10		10			
	poulains	10		1			
Anes, Mulets, bardots				8			
Bêtes à cornes			259		252		
	taureaux	3				12	3
	vaches	122		227		145	66
	veaux	78		4		67	37
	génisses			50		43	31
Porcs		77		203	209	249	158
Volaille					2343		1831
	poules	467		5710		1548	1322
	poulets	100		455		994	465
	dindes & dindons	8				23	
	canards	22				56	
	pigeons	31					
	oies	22				13	
Moutons		256	180	25	61	49	18
Chèvres		5		28	14	5	4
Lapins						533	76
Ruches d'abeilles		25			37	53	14

Les cultures.

- **Pommes de terre**

La culture des pommes de terre convient au sol de Cheratte ; différentes variétés de ce tubercule y ont été essayées et y réussissent généralement bien. Mais là encore, il n'y a pas de commerce ; et la maladie de cette plante est assez fréquente dans notre commune. Aussi, recommande-t-on de changer souvent la semence et de chauler le terrain. Voici quelles étaient les étendues consacrées à la culture de cette plante :

En 1929 :	5 hectares 11 ares
En 1950 :	1 are
En 1959 :	11 ares
En 1967 :	5 ares

On voit parfaitement que cette plante n'est plus cultivée que pour un usage personnel.

- **Céréales**

La culture de céréales n'est que très peu pratiquée.

Si, à la fin du XIX^{ème} siècle, elle servait encore à un certain usage personnel, à partir de 1959, plus aucune terre n'y est consacrée.

En 1929 :	71 ares
En 1950 :	4 hectares 32 ares
En 1959 et 1967 :	0 ha. 0 are

- **Betteraves**

Quant à la culture de la betterave, elle n'a jamais été exploitée, dans la commune, au point de vue de la vente et de l'exportation. Les betteraves ne sont cultivées que selon les nécessités des habitants ; n'ayant pas de sucrerie dans les environs, on ne cultive que les betteraves fourragères. Actuellement, le peu de culture fourragère qui existait a déserté la commune.

En 1929 :	2 hectares 99 ares
En 1950 :	4 hectares 32 ares
En 1959 :	1 hectare 31 ares

- **Osiers**

A la fin du XIX^{ème} siècle, G. DEJARDIN²²² rapporte que l'on essaya, dans quelques parties de la vallée, la culture des osiers, à l'imitation des voisins de Hermalle-sous-Argenteau, où cette culture avait pris de grands développements et était continuée avec fruit. Mais, à Cheratte, les osiers dépérissaient vite, et en 1888, ces essais furent abandonnés, comme ils

²²² G. DEJARDIN, Op Cit., p. 35.

l'avaient été auparavant, car différentes parties de la localité portent encore le nom de "Aux Osiers" ou "Terre-aux-Osiers" ce qui fait supposer que cette culture y avait été exploitée anciennement.

- **Cultures « personnelles »**

Il existe à Cheratte, actuellement, diverses petites cultures à usage strictement personnel, ainsi que la culture de légumes, de plantes potagères et de fleurs à couper. Mais, cela est propre à chaque commune, où l'on a la possibilité de posséder un petit jardin attaché à son habitation.

Les vergers.

Les vergers sont encore relativement importants à Cheratte ; le petit tableau ci-dessous nous permettra de le voir :

En 1929 :	111 ha. 45a.20ca.
En 1950 :	101 ha. 81a.
En 1959 :	5 ha. 54a.
En 1967 :	57 ha. 40a.

Déjà, à la fin du XIX^{ème} siècle, ils occupaient une place relativement importante dans l'agriculture à Cheratte. Sur le plateau et dans les deux parties des versants, nous dit G. DEJARDIN²²³, les arbres fruitiers vivaient parfaitement. On y cultivait beaucoup le pêcher au vent, et l'on avait aussi planté, sur différents talus, absolument trop inclinés pour être cultivés, des groseilliers épineux qui rapportaient plus que des terres de tout premier choix.

Les Exploitations.

²²³ Ibidem, p. 33.

- **La répartition des exploitations.**

On trouvera, ci-après, le tableau de la répartition des exploitations d'après leur grandeur en 1929, 1950 et 1959.

Nombre d'exploitations en fonction de leur taille			
	1929	1950	1959
< 1 ha.	669	279	23
de 1 à 5 ha.	36	32	22
de plus de 5 ha. À 10 ha.	6	4	5
de plus de 10 ha. À 20 ha.	1	1	1

- **Que remarque-t-on ?**

- 1) la disparition d'un nombre considérable de très petites exploitations.
- 2) le quasi maintien des exploitations moyennes.
- 3) le maintien de la seule exploitation importante dans la commune.

Cela permet d'expliquer la totale disparition de cultures agricoles autres que celles pour la consommation personnelle, et la chute vertigineuse de l'élevage des chevaux, bêtes à cornes, et moutons.

On peut raisonnablement dire que Cheratte, dans un délai plus ou moins rapproché, aura perdu totalement son caractère de commune semi-industrielle, semi-agricole, pour devenir une importante cité semi-industrielle, semi-résidentielle. L'industrie devant se développer dans la vallée, et les quartiers résidentiels sur les Hauteurs.

Voici, pour terminer cette brève étude de l'agriculture dans la commune de Cheratte, un aperçu du matériel et des installations agricoles de la commune, en 1967.

A cette date, on trouvait :

- 2 appareils de pulvérisation à moteur à dos.
- 2 appareils de pulvérisation à moteur à essence.
- 2 faucheuses mues par tracteur.
- 2 machines à traire à moteur électrique.
- 18 moteurs électriques fixes ou mobiles pour les travaux intérieurs de la ferme.
- 1 stabulation libre pour vaches laitières.
- 11 stabulations entravées pour vaches laitières.
- 2 motoculteurs (à 1 axe) à essence.

- 1 tracteur à essence et pétrole.
- 1 tracteur.
- 3 jeeps à usage agricole ou horticole, à essence.
- 1 jeep Diesel.
- 8 remorques agricoles ou horticoles à pneu, semi-portées (à 1 axe).
- 1 remorque à pneu, traînée (à 2 axes).

D'autre part, voici comment se répartissait la main-d'œuvre, toujours pour la même année 1967 :

Personnes salariées et non-salariées occupées aux cultures ou aux animaux de façon :				
	permanente		non-permanente	
	hommes	femmes	hommes	femmes
chef d'exploitation	6	6	19	8
Membres du ménage				
- salariés	-	-	-	-
- aidants ²²⁴	-	2	8	5
Autres personnes	-	-	-	-

2. INDUSTRIE

²²⁴ Dans le tableau ci-dessus, les aidants sont non-salariés.

a) Les mines de Houille.

1 Ancien Régime

Il semblerait que la vie de Cheratte a toujours tourné autour de puits d'extraction de houille. CEYSSENS²²⁵ fait remonter à 1365 la première mention de houillères au pays de Dalhem :

"Dans un acte de vente de terres situées à Feneur, le chapitre de Saint-Lambert, de Liège, se réserve, en 1365, les mines de houille et autres qu'on pourrait trouver en ces terres. C'est la première mention de houillères au pays de Dalhem que nous avons trouvée".

Voilà pour ce qui concerne le pays de Dalhem en général ; mais, que pouvons-nous dire de Cheratte ?

Selon Ceysens toujours, pendant la première moitié du XV^{ème} siècle déjà, des houillères étaient en exploitation à Cheratte. Cela ressort d'une déclaration faite au cours du procès que nous rapporterons, dans la quatrième partie qui sera consacrée à l'*EVOLUTION GENERALE* de Cheratte²²⁶.

Ces exploitations avaient-elles été abandonnées, ou se trouve-t-on encore une fois en présence d'un nouvel empiètement fiscal ? C'est la question que se pose Ceysens.

Le fait est que de 1451 à 1462, les mines de houille de Cheratte ne figurent pas dans les registres des receveurs du domaine.

Par contre, dans son compte de 1463, le receveur Pierre de Hertoghe²²⁷ déclare qu'il a vendu à un particulier, au prix de dix griffons, le dixième panier de la houille extraite qui, d'après lui, revient au domaine.

C'est alors que commence le procès épique que nous rapporterons tout à l'heure.

Le conflit en arrivera à un point particulièrement crucial comme vous pourrez en juger. C'est à ce moment que se produisit la guerre du Téméraire contre les Liégeois.

Après la guerre, on recommença à exploiter les houillères de Cheratte. Les Cherattois payèrent la redevance du dixième panier, que le receveur céda à l'ancien prix de dix griffons.

²²⁵ CEYSSENS, *op.cit.*, p. 139.

²²⁶ EVOLUTION GENERALE, chapitre II, l'Ancien Régime, déboires d'un receveur et remarques sur la justice au Comté de Dalhem (procès où il sera question d'assassinats puis d'un receveur dindon d'une farce épique).

²²⁷ Voir dans ce travail l'évocation du procès commentée dans la note précédente.

Dans l’apostille de cet article, la Chambre des Comptes ordonna au receveur de prendre des mesures pour faire produire à ce droit le plus grand revenu possible.

En 1643, un charbonnier, Gilles, originaire de Sarolay (Gilles de Sarolea), qui exploitait la colline de Cheratte entre l’emplacement du château de Cheratte actuel et Wandre, fait l’engagère de la seigneurie de Cheratte le 18 avril, pour une somme de 4.100 livres, "du prix de 40 gros, monnaie de Flandres". La seigneurie, comme nous le faisons remarquer page 66, lui sera définitivement vendue le 10 mars 1644, et érigée en fief relevant de la cour féodale de Dalhem. Exploitant le côté Ouest de la Julienne, il sera fréquemment en compétition avec le seigneur de Saive qui exploitait le côté Est de cette même rivière. Le BIAL nous apprend qu’en 1678 une "xhorre" suscite des contestations entre les seigneurs de Cheratte et de Saive ; la xhorre se trouva sur les limites de Cheratte et de Saive. Comme il n’y a pas de Cour de jurés du charbonnage au Brabant, l’affaire est jugée par la Cour de Liège (Saive ; terres de S.A.). Il est décidé "qu’une xhorre établie sur une veine de houille dans l’un ou l’autre pays, peut être poursuivie sur le territoire voisin avec enseignement de justice"²²⁸.

2 Régime Français

Sous le Régime Français, la famille de Sarolea exploite toujours les gisements houillers de Cheratte et des environs :

"La famille Sarolea de Cheratte, en conformité de l’arrêté de la préfecture du 29 germinal an 10"²²⁹ déclare :

1. qu’elle a 3 ouvrages à houilles au hameau de Saivelette commune de Saive.
2. le bur nommé bur KAISON, le bur nommé bur BROQUETTE à présent nommé Bur Donckière, le bur nommé bur BORGUET.
3. Ces trois ouvrages sont situés au hameau de Saivelette .
4. le Bur n° 1 a été mis en service il y a 5 ans.

n° 2	8 ans.
n° 3	environ 2 ans.
7. On y emploie habituellement 180 ouvriers tant externes qu’internes.
8. La substance minérale est extraite au moyen de puits à force de bras.
9. On maîtrise les eaux au moyen d’une galerie d’écoulement pratiquée souterrainement qui conduit les eaux de Saivelette à Cheratte, où elles entrent dans la Meuse.

27 floréal an 10^{230 231}.

²²⁸ B.I.A.L., tome VII, année 1865, p. 71-72.

²²⁹ 20 avril 1802.

²³⁰ 18 mai 1802.

En 1813, voici quel est l'état des mines de houille, au 1^{er} janvier selon Thomassin²³² :

Cheratte compte 1 établissement ; dans cet établissement, sont employés 120 ouvriers ; le prix moyen d'une journée de ces ouvriers, est de 1 fr. 24.

La quantité de la houille ayant été extraite en 1812, se chiffre, selon Thomassin toujours, à 70.700 quintaux. La valeur brute des produits était de 42.470 frs. et celle des produits exportés à l'étranger 30.000 frs.

Thomassin ajoute encore que la houille est extraite au moyen d'un treuil horizontal à bras d'hommes ; remarquons que cela correspond à ce que disait le point 8 de notre source d'Archives du 27 floréal an 10 (=1802) reprise ci-dessus.

3 Période contemporaine.

En 1848, des arrêtés royaux accordent des maintenues de concession ; elles sont accordées, comme nous pouvons nous en rendre compte à la lecture de ces arrêtés royaux cités en annexe :

- 1) aux Haultepenne et Dartois pour la concession de Housse.
- 2) aux Corbesier pour la concession de Bouhouille sous Saint-Remy.
- 3) aux Sarolea pour la concession de Cheratte.

Ajoutons que les trois concessions seront alors réunies en une seule par une firme allemande. La concession avait été accordée à la famille Sarolea et aux frères Corbesier qui avaient racheté les droits des Haultepenne. La Société Charbonnière de Housse ainsi formée fera creuser deux puits (170 mètres et 230 mètres).

Citons, à titre documentaire, quelques chiffres que nous avons pu trouver dans les archives conservées dans le vieux-coffre de la Maison Communale :

²³¹ F.F., houillères, 1857

²³² THOMASSIN, op. cit., p. 416

Extrait du "Rôle des sommes à payer par les exploitants de mines, commune de Cheratte, Bureau de recette de Wandre, année 1857".

Ce document nous apprend qu'en 1857, le concessionnaire de la mine de Cheratte est un certain Jules Monoyer, "demeurant à Cheratte".

Le même document nous dit que Jules Monoyer paye, pour une étendue superficielle de 488 ha, "la somme totale de 56 frs 37, savoir :

principal	48,80
10 centimes additionnels ...	4,88
5 centimes pour frais de perception	2,69"

De plus, en 1857, Jules Monoyer paye, pour un revenu de 4.500 francs, "la somme de 129,94 frs, savoir :

principal	112,50
10 centimes additionnels	11,25
5 centimes pour frais de perception	6,19

Dans le vieux-coffre, le "registre des patentables" de l'exercice 1857 nous donne l'idée de certains des salaires de l'époque, au charbonnage ; voici des chiffres que nous avons recueillis :

Monoyer Jules, Directeur :	1800 frs.
Cerfontaine Hugues, surveillant :	500 frs.
Mottard Alfred, receveur :	700 frs.

Huy, le 4 août 1858.



Monsieur DAUTREBANDE, Membre de la Chambre des Représentants, Chevalier de l'Ordre de Léopold; Madame ARSENE DAUTREBANDE, Monsieur LOUIS MOTTE, son mari, et leurs enfants; Monsieur THÉOPHILE DAUTREBANDE, Madame LOUISE DETRU, son épouse, et leurs enfants; Monsieur HYACINTHE DAUTREBANDE, Madame ÉLISA GILLARD, son épouse, et leurs enfants; Madame ADELAÏDE DAUTREBANDE, Monsieur THÉOPHILE CARLIER, son mari, et leur fils; Monsieur ERNEST RENARD, Madame son épouse, née ELVINA MARESKA, et leur enfant, ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Marie-Catherine-Félicité-Adélaïde-Victoire

DE SAROLÉA DE CHERATTE,

Leur épouse, mère, belle-mère, tante et bis-aïeule, décédée aujourd'hui matin, à la suite d'une longue et pénible maladie, munie des Secours Spirituels, dans sa 75^{me} année.

Ils la recommandent à vos pieux souvenirs.

Les obsèques, suivies de l'enterrement, auront lieu jeudi, 5 août 1858, à onze heures, à l'église primaire de Huy.

En ce qui concerne la suite de l'histoire du Charbonnage, toute source d'Archives ayant disparu, nous allons nous baser principalement sur des déclarations qui nous ont été faites par Messieurs Sabaux et Beaujean.

En 1872, avec la fusion des concessions Bouhouille, Housse et Cheratte, concessions dont nous venons de parler, les problèmes engendrés par l'enchevêtrement des anciennes galeries qui traversaient les limites des trois concessions ont été résolus et on est en présence d'une étendue de 989 hectares, soit une des plus grandes superficies des concessions de mines de l'époque.

En 1877, un coup d'eau se produit ; il y a un nombre considérable de victimes. La mine est noyée, la firme allemande fait faillite à Cheratte : la société cesse toute activité. Le dernier Directeur se nommait de Macar ; la famille de Macar et Georges Nagelmackers, par ailleurs créateur de la Compagnie des Wagons-Lits, avaient permis d'accroître l'importance de la grande concession mais l'inondation qui n'avait pu être maîtrisée avait rendu la mise en liquidation inévitable.

Bien entendu, le puits reste creusé.

En 1903, Monsieur René HENRY, directeur de charbonnage à Micheroux rachète toutes les actions du charbonnage de Cheratte ; il va sans dire que ces actions ne valaient plus grand-chose. En 1905, la concession est vendue par les liquidateurs à la S.A. des Charbonnages du Hasard.

Un obstacle se présente à Monsieur Henry : l'emplacement du charbonnage n'est guère spacieux, serré qu'il est entre la route et la Meuse d'une part, et la colline d'autre part. Que faire pour y élever un grand charbonnage ?

Puisqu'il n'y a pas moyen de construire la classique "tour à molettes" qui exige trop de place, on va inventer pour Cheratte un système tout à fait particulier. Dans les constructions "à molettes" que nous pouvons observer dans nos charbonnages, les machines se trouvent à côté de la tour et la transmission se fait par un câble qui, avant de plonger dans la mine, s'élance vers le sommet de la tour où se trouvent les molettes.

Puisqu'il n'y a pas assez de place pour construire un bâtiment abritant les machines, on va tout simplement – encore fallait-il y penser – placer la machine d'extraction au sommet de la tour ; c'est l'une des nombreuses particularités du charbonnage de Cheratte, et il faut avouer que c'en est une de taille ! La tour sera faite de maçonnerie de briques, et ses murs seront fort épais ; son style est inspiré par l'art médiéval anglais, un style qui contraste avec l'environnement ; quant à la machine d'extraction qui sera placée dans l'axe du puits, elle ne sera pas mue par la vapeur comme celles de son époque, mais, autre innovation, il s'agira d'une machine d'extraction électrique : l'énergie électrique est amenée par deux câbles souterrains alimentés en courant triphasé (6500 volts).

Comme il faut s'en douter, c'est du monde entier qu'afflueront les visiteurs pour admirer la construction révolutionnaire. D'ailleurs, en 1905, à l'exposition de Bruxelles se trouvait un stand contenant la maquette du Charbonnage de Cheratte, et la médaille d'or lui fut décernée. A Cheratte, se trouvait le charbonnage le plus moderne de Belgique !

Il faut également remettre le puits en état. Ce puits sera un rectangle de 1 m 80 de large et de 9 m de long ; il va compter cinq compartiments parmi ces compartiments, il y en aura deux qui seront destinés aux cages, un qui contiendra les échelles ; un autre compartiment contiendra des colonnes puis tuyaux et câbles électriques. A 170 m de profondeur, on va à nouveau creuser : le puits est approfondi, à quatre compartiments cette fois, jusqu'à 313 m. Pour s'assurer la maîtrise des eaux, des pompes sont installées ; ces pompes sont impressionnantes car il faut pallier la présence de nombreuses sources.

L'exploitation pourra se faire dans les années 1910 – 1911.

Bientôt, un second puits est creusé ; pour ce puits également, la machine est placée au sommet de la tour ; cette tour-ci est une tour métallique qui est élevée en 1922. La forme du nouveau puits est ovale ; de plus, le puits est plus petit, et il compte trois compartiments.

En 1926, on se lance dans la construction d'un troisième puits ; ce puits est circulaire, et son diamètre intérieur est de 4 m 30.

En 1937, la station d'épuisement est à 700 mètres et la préparation du charbon se complète grâce à une usine de briquettes et de boulets.

Entre 1945 et 1950, c'est une tour (en béton armé cette fois) qui est construite. C'est toujours avec l'intention de placer la machine d'extraction dans l'axe du puits que la tour est bâtie ; mais la machine se révèle d'une puissance insuffisante, et l'on reprend l'ancien système de la machine à terre et du treuil. En même temps, les puits 1 et 3 sont approfondis de 313 mètres à 500 mètres.

Ainsi donc, pour le troisième des puits d'extraction, le procédé révolutionnaire qui distingue Cheratte est abandonné. De toute manière, le procédé a fait faire au Charbonnage une économie de place, et c'est ainsi qu'il y a trois puits voisins à Cheratte ; ces trois puits d'extraction accolés font une autre particularité du charbonnage.

Le charbon quitte le Charbonnage du Hasard par la route et par le chemin de fer, il va aussi le quitter par le fleuve : nous avons évoqué le port de Cheratte (pages 13, 33 et 36). Le moment est venu de parler de la naissance de ce port. Cette fois, ce n'est pas l'Angleterre qui a inspiré René Henry puisque c'est lors d'une visite aux mines de Lorraine qu'il en eut l'idée.

En 1920, la Cité-jardin et le port sur la Meuse sont projetés. Le futur port nécessite "*un canal devant mettre Cheratte au nombre des ports de navigation fluviale et les grands travaux commencent en 1923.*"²³³

La terre glaise extraite lors du creusement du lit du canal (surnommé "la Darse") est récupérée ; elle sert à la fabrication des briques des maisons de la Cité-jardin et au remblayage du site de la Cité.

Le port est terminé en 1925 ; pendant le deuxième semestre de cette année, il y eut déjà 125 bateaux qui furent chargés et prirent le cours de la Meuse. Le charbon de Cheratte allait ainsi être acheminé par exemple jusqu'aux usines allemandes ou jusqu'aux foyers de la région parisienne où il était réputé et y était connu sous le nom de « SOLEIL ». Le Charbonnage du

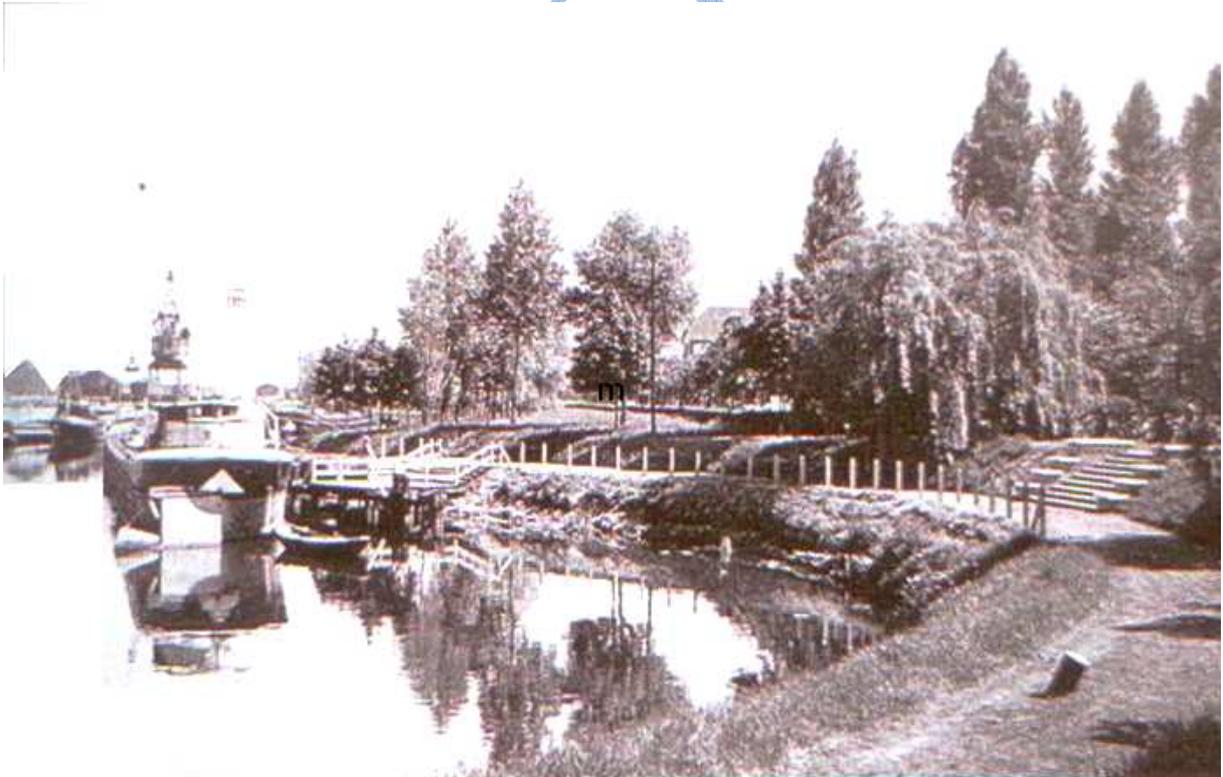
²³³ CURE DE CHERATTE, liber memorialis, année 1923.

Hasard disposait en grande quantité d'un type de houille qui allait être précieux pour le développement des poêles à feu continu.



Dès ce moment, le port charbonnier de Cheratte dispose de quais, de voies de chemins de fer (avec un agrandissement de la gare en 1926) et d'un chantier naval.

Voici deux photographies datant de cette époque qui nous ont été aimablement prêtées par Jules Sabaux.



Le port de Cheratte creusé vers 1920 en même temps que la cité-jardin



Le chantier naval de Cheratte vers 1930

Un autre problème rencontré par la société est celui du terril.

Le charbonnage étant à flanc de colline, c'est au-dessus de celle-ci que l'on décide d'établir le terril. Comment y faire parvenir les déchets ?

Pour cela un autre puits est creusé dans la colline et ce puits est surmonté d'une classique tour avec "châssis à molettes"; ainsi, les pierres traversent la colline puis sont rassemblées en terril. Mais ce système est bientôt abandonné. Aux environs de 1930 en effet, est projetée la route Liège – Maestricht ; cette route nécessite plusieurs remblais et c'est vers ceux-ci que sont acheminés les déchets du charbonnage de Cheratte ; aujourd'hui encore ces pierres servent aux remblais de la Meuse. La tour, la « Belle-Fleur » de Cheratte, fine et élégante, trônant au sommet de la colline, s'aperçoit à plusieurs kilomètres à la ronde ce qui en fait un excellent poste d'observation... et c'est un miracle qu'elle ait pu échapper à la destruction lors de la seconde guerre mondiale.

C'est encore une des particularités du Charbonnage de Cheratte ; par ses tours, il ne ressemblait pas à un charbonnage, et voici que maintenant il ne possède pas l'un de ces terrils si caractéristiques !

Pour ce qui est des tours, nous en avons déjà cité quatre ; il nous faut en ajouter une cinquième ; cette cinquième tour, en béton, se trouvait au lieu-dit les "quatre-bras", et servait au retour d'air ; abattue en 1940, ses derniers vestiges ont disparu dans les travaux de l'autoroute Anvers-Aix-la-Chapelle.

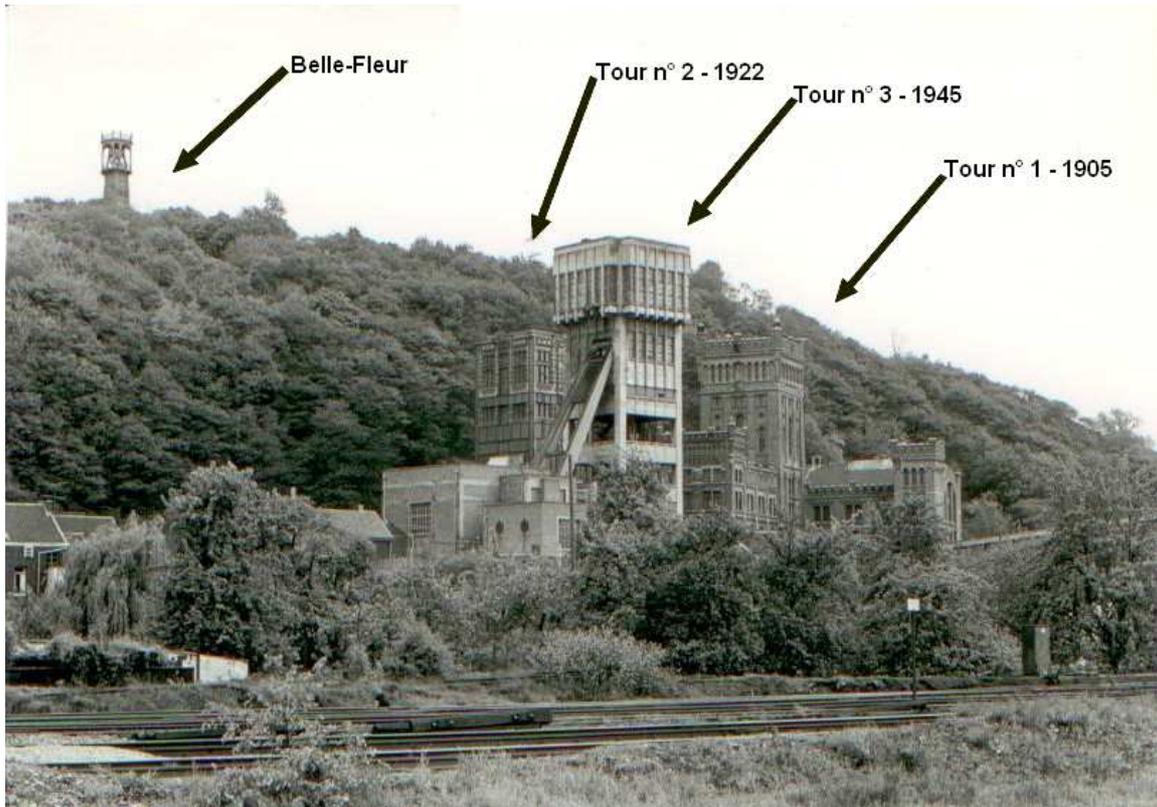
Actuellement, nous trouvons encore un retour d'air à Housse.

Voici donc retracées les grandes lignes de l'évolution du charbonnage depuis qu'il fut repris par Monsieur Henry et par la S.A. des Charbonnages du Hasard. René Henry décédera en 1949.



Le yacht de René Henry

A l'occasion de l'exposition internationale de l'eau à Liège, durant l'été 1939, la Reine Wilhelmine des Pays-Bas a visité le port de Cheratte à bord de ce yacht.



Sur cette photographie du Charbonnage du Hasard, nous apercevons :

de gauche à droite,

- sur la colline : tour du puits amenant les pierres au terril ; ce châssis à molette fut très vite abandonné (voir page 174) ; c'est la « Belle-Fleur de Cheratte ».
- dans la vallée :
 - o tour métallique (1922) avec machine d'extraction au sommet (voir page 172) ;
 - o tour en béton (1945), châssis à molettes (voir page 172) ;
 - o tour en maçonnerie de briques (1905) avec – pour la première fois – la machine d'extraction au sommet, dans l'axe du puits (page 171).

Tout ceci nous montre évidemment que le charbonnage possède énormément d'issues ; d'autant plus qu'à toutes ces issues, il nous faut encore en ajouter une autre : une "areine". L'areine est une galerie à flanc de coteau ou au pied de colline, et servant au drainage ; celle dont nous parlons ici se trouve à six mètres au-dessus du niveau de la route et elle permet d'accéder aux galeries sans se servir des puits. Signalons que ce grand nombre d'issues, qui est lui aussi l'une des particularités du charbonnage, a sauvé la vie de bien des prisonniers pendant la dernière guerre.

On a répertorié huit areines à Cheratte. Le sort d'une eau minérale cherattoise est lié au sort de l'une de ces areines :

Un cherattois, Monsieur Dessart, eut l'idée de pomper d'une areine l'eau très pure, sans calcaire, qui s'y trouvait, et de la vendre comme eau minérale²³⁴. Désirant

²³⁴ Voir pages 158 et suivantes

baptiser son eau minérale avec le nom de l'une des veines qui avait fait la richesse du charbonnage, Monsieur Dessart se rendit à la houillère ; il s'adressa à un employé, pince-sans-rire, qui lui répondit que son eau était « *de la Mascafia* ». Mascafia ? Le nom lui plût mais comment l'orthographier ? Pour l'employé, c'était simple : « *comme cela se prononce* » et il se mit à épeler le nom , mais en s'ingéniant à modifier les consonnes ; ainsi, « c » devenait « k » et « f » devenait « ph » puis, poursuivant sur sa lancée il ajouta « t » qui, de toute manière, ne se prononcerait pas ! Résultat = M.A.S.K.A.P.H.I.A.T et l'on vit circuler à Cheratte, de 1945 à 1962, une eau minérale délicieuse et pure nommée "MASKAPHIAT". L'eau était soumise à des contrôles réguliers ; un jour on s'est aperçu que l'eau perdait de sa pureté ; elle ne retrouva jamais son "innocence" et fut retirée du commerce : il serait question qu'une fosse à purin se soit écoulée dans la précieuse source.

Nous venons de citer l'une des veines, profitons-en pour donner, dans l'ordre, le nom de chacune des veines :

- Fontaines.
- 3 pou plou roux : grand
petit
macy
- 2 Mascafia : grande
petite
- Sept poignées.
- Quinze poignées.
- Veine des postes.
- Grande veine d'Oupeye.

Voyons à présent quelques détails plus techniques.

Nous avons vu p. 172 que le puits 1 avait été approfondi de 170 à 313 m. Dans une première "étape", le puits surmonté par la tour métallique et celui qui est surmonté par la tour en béton armé eurent eux aussi une profondeur de 313 m. Aujourd'hui par contre, seul le puits à la tour métallique a encore une profondeur de 313 m. et comme nous l'avons vu page 172 le puits 1 à la tour en maçonnerie de briques et celui à la tour n° 3 en béton armé, ont été approfondis à 500 m.

Au point de vue de la production, le charbonnage peut produire 350.000 tonnes nettes par an, ce qui en fait l'un des plus importants du bassin. Pourtant ce charbon est relativement dur à abattre, il y a beaucoup d'eau et les couches ont de petites ouvertures ; bien sûr, ce charbonnage entièrement mécanisé à la surface et au fond, dispose de scrapers électrifiés sortes de socs de charrue qui arrachent le charbon en une seule passe sur une longueur de 200 à 300 m. ; mais ces scrapers laissent assez bien de pertes, et, dans les difficultés, ces moyens modernes ne réussissent pas toujours aussi bien que les anciennes haveuses et il faut parfois en revenir à l'emploi du marteau piqueur.

A la fin des années 30, l'immigration de travailleurs évolue en fonction des invasions allemandes ; de nombreux apatrides viennent de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie. Dès 1946, la « bataille du charbon » succède aux batailles de la seconde guerre mondiale : un accord entre la Belgique et l'Italie amène une nouvelle main-d'œuvre qui, souvent, s'installera définitivement dans la région (une école italienne sera même créée). A la fin des années 50, suite à la catastrophe de Marcinelle, c'est d'autres pays « méditerranéens » que viendra une nouvelle main-d'œuvre : d'abord d'Espagne, de Grèce, du Portugal, et ensuite du Maroc et de Turquie.

Notons au passage que depuis 1964 il n'y a plus aucun cheval au fond de la mine. En 1936, la cavalerie comptait 66 chevaux dont chacun tirait 15 berlines. Les premières locomotives diesel (Moes de Waremmes) étaient apparues dès 1950 aux étages 170 et 313 mètres ; elles ont remplacé petit à petit les chevaux. A noter qu'en mai 1954 une journée de deuil a été respectée suite à un accident dû... à l'explosion d'une locomotive diesel.

Le triage se fait selon un procédé français, le procédé à liqueur dense PIC :

les minerais sont d'abord plongés dans un liquide dont la densité est de 1,55 ; à cette densité le charbon flotte tandis que schistes et pierres tombent ; le charbon seul est retiré, quant aux schistes et aux pierres, ils sont plongés dans un bain dont la densité est de 1,75 pour être séparés ; les pierres partent alors pour les remblais, les schistes, eux, s'en vont vers les cimenteries. Signalons que 24 heures sur 24, jours ouvrables comme jours fériés des camions viennent chercher le poussier pour le conduire vers une centrale électrique.

L'an dernier en Belgique, la consommation de pétrole a dépassé, pour la première fois, la consommation de charbon mais cela n'a pas empêché le Charbonnage du Hasard de produire 578.727 tonnes !

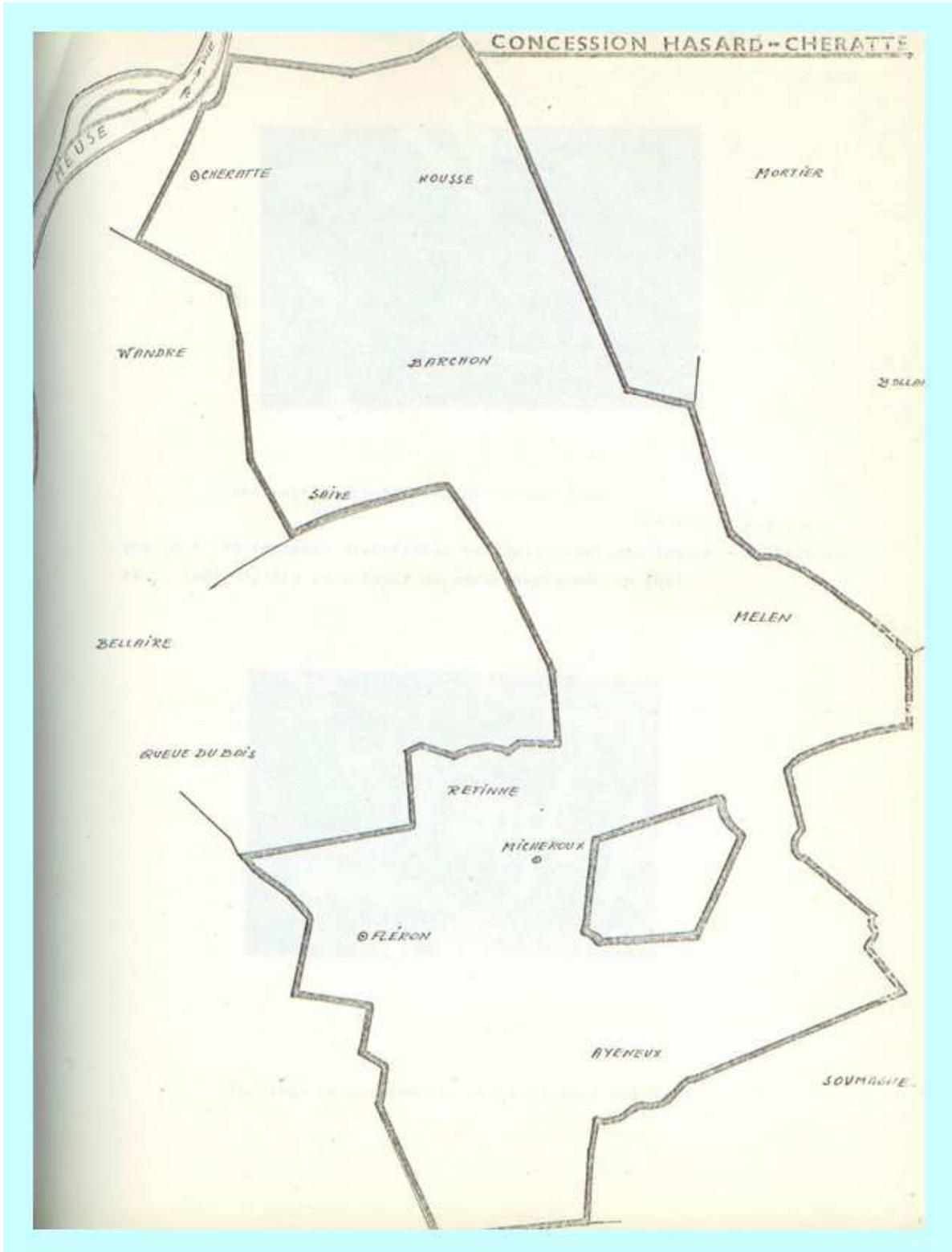
Les mesures d'hygiène sont poussées très loin. Chaque ouvrier dispose d'un masque anti CO pour éviter le retour d'une catastrophe comme celle de Marcinelle. Les mineurs sont soumis périodiquement à des examens radioscopiques pour que l'on puisse déceler les éventuelles maladies professionnelles. Au reste, le charbonnage de Cheratte n'a en moyenne qu'un tué par an ; on a surtout à déplorer des petites blessures telles que l'ongle arraché ; il n'y a d'ailleurs chaque jour qu'environ 6 ou 7 blessés chômants. Les blessés sont acheminés vers l'hôpital, qui est l'ancien château des seigneurs de Sarolea²³⁵, à moins qu'ils ne soient blessés trop grièvement. Autrefois, les blessés étaient recouverts d'une bâche et transportés dans une charrette à bras (!) ; un tel spectacle ne pouvait qu'émouvoir les Cherattois ; c'est pour éviter que trop de personnes ne tombent en pâmoison qu'en 1953 le Charbonnage²³⁶ racheta le couvent de religieuses, avec l'intention de le transformer en infirmerie : le couvent étant voisin, les blessés n'auraient plus dû traverser le village ; ce projet n'a jamais été mis à exécution, mais à l'heure actuelle, le transport des blessés se fait d'une manière plus humaine, en ambulance. Le dernier accident mortel a eu lieu en octobre dernier : deux ouvriers ont été tués.

²³⁵ voir p. 66 et suivantes

²³⁶ voir p. 121

Terminons l'étude du charbonnage par une note anecdotique :

Pendant quelques années, l'heure d'arrivée d'un train a nécessité que soient retardées d'un quart d'heure toutes les montres et horloges du charbonnage ; ainsi donc, jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, le charbonnage a présenté une autre particularité, une particularité de dimension : l'HEURE DU CHARBONNAGE différait d'un quart d'heure par rapport à l'heure de notre méridien !





Abattage du charbon au marteau-piqueur
Les moyens modernes que sont les scrapers électrifiés ne réussissent pas toujours à Cheratte et il faut parfois en revenir au marteau-piqueur (page 177).



Abattage du charbon par les anciennes haveuses.



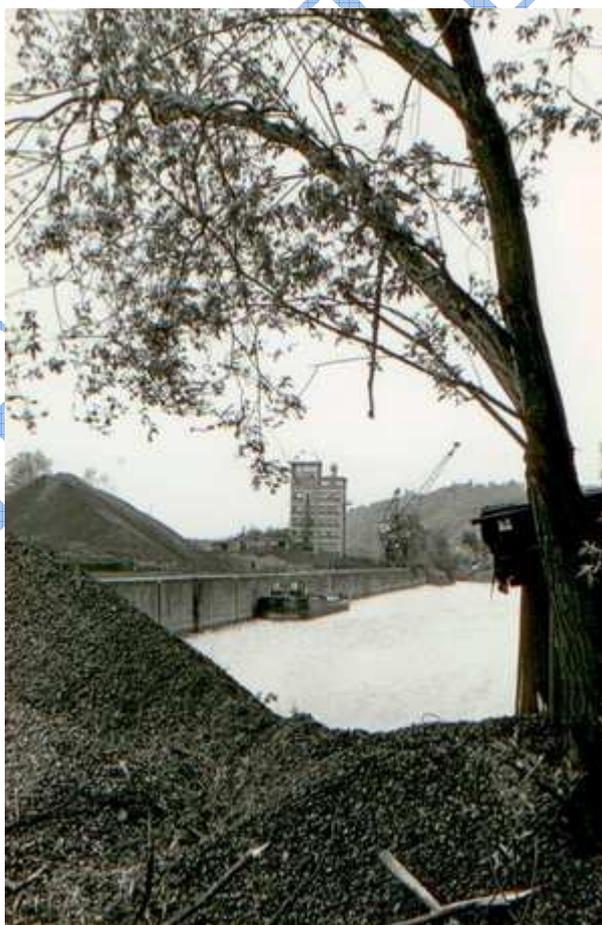
Les tours du charbonnage du Hasard à Cheratte vues de la poudrière.



Charbonnage du Hasard à Cheratte :
 À gauche : le lavoir (voir p. 178 : procédé français à liqueur dense PIC),
 À droite : vente au comptant.



Cheratte, charbonnage du Hasard : Ensemble des installations de la vallée, vu de la poudrière.



Port privé du charbonnage.

b) L'armurerie.

a. Les origines

Nous constatons au début de l'étude des « Mines de Houille » dont Ceyskens fait remonter à 1365 la première mention de houillères dans la région qu'il semble que la vie de Cheratte a toujours tourné autour de puits d'extraction de houille. Ne disait-on pas qu'ici se trouvait le « *pays des forges de Vulcain* » où « *le feu et le charbon sont plus chauds que partout ailleurs dans le monde* » ? En outre, le dieu du feu a su être dans la région un artisan ingénieux et un artiste talentueux ; matières premières, ingéniosité, savoir-faire en devenir, tous les éléments étaient présents pour que soit engendrée une armurerie réputée.

Il est certain qu'au XV^{ème} siècle déjà la région liégeoise était un important centre armurier qui produisait à la fois de la poudre, des projectiles, des pièces d'artillerie et des armes « portables ». Cela ne pouvait que susciter de la jalousie et de la crainte de telle sorte qu'en 1467, Charles le Téméraire, vainqueur de Liège à Brustem, imposait aux Liégeois la « *Paix de Saint-Laurent* » avec parmi les clauses, l'interdiction de

« jamais forger en la dite Cité et Pays artillerie grosse ni menue, ou forger harnois, ni faire aucun ouvrage de fondure de métal, de fer, de ceuvre, ni d'arren pour faire artillerie ou habillement de guerre. »

Comme il est bien connu, après une défaite les Liégeois ne tardaient jamais à « *relever leur crestes* ». Résultat : l'année suivante, influencés par Louis XI, ils se soulevaient et... ils étaient à nouveau écrasés malgré le sacrifice des six cents Franchimontois ; la ville fut rasée et COMMYNES raconte :

Le duc (Charles le Téméraire) demanda à Louis XI « s'il ne voulait point venir avecques luy au Liège pour aider à revencher ce que les Liégeois luy avoient fait à cause de luy. Le roi répondit qu'il estoit content d'aller au Liège et d'y mener des gens en si petit ou si grant nombre que bon luy sembleroit... »

« le duc de Bourgogne logea à Polleur et fit brusler toutes les maisons et rompre tous les moulins à fer qui estoient au pays et qui est la plus grande façon de vivre qu'ils aient. »²³⁷

²³⁷ Extraits de COMMYNES, Mémoires, édition Calmette, t. 1, p. 144 et suivantes.

Evidemment, au XVI^{ème} siècle, Liège avait déjà pu renaître de ses ruines ; la principauté était dirigée par Erard de la Marck ; celui-ci, puis ses successeurs, gardèrent Liège à l'écart des conflits et des guerres de religions des pays voisins.

Charles VIII dans sa lettre du 8 juillet 1492 déclare :

« Nous accordons et consentons par ces présentes ausdits de la Cité et Pays de Liège qu'ilz prennent traictié avec leurdit évesque non préjudiciable à nous et qu'ils se déclarent volloir demourer neutres et demourer en neutralité sans eulx entremectre aucunement des dits guerres et autres que cy après se pourroient sourdre »

Et Maximilien, de son côté, écrit au nom de Philippe le Beau, le 8 août 1492 :

*« Nous accordons et consentons par ces présentes à nostre cousin de Liège et sa Cité et Pays de Liège qu'ils puissent prendre vivre et demeurer doresnavant neutres sans eux entremettre d'aucunes des guerres qui pourroyent sourdre entre les princes leurs voisins, mesmement entre nous, nos pays, terres et seigneuries d'une part et le Roy de France d'autres... »*²³⁸

Pendant toute cette période qui dura jusqu'au XVII^{ème} siècle, Liège était à l'abri de sa neutralité :

Extrait du rapport du bourgmestre La Ruelle après son entrevue avec le Cardinal de Richelieu en juillet 1632 :

*« Monsieur le Cardinal nous assura que le Roy se porterait de tout son pouvoir pour le maintien de la neutralité. »*²³⁹

A l'abri de sa neutralité, Liège s'enrichissait à armer les belligérants et était devenue un important arsenal de l'Europe.

On pourrait constater, en caricaturant, qu'en vertu de la *neutralité liégeoise* les belligérants ne venaient pas en principauté liégeoise en « combattants » mais comme nous dirions aujourd'hui, en « touristes » pour se procurer d'excellentes armes et profiter des « *Délices du Pays de Liège* ».

Une description du Pays de Liège :

« L'air y est très bon et tempéré, la terre pour le grain, et pour tous genres de fruits y est très fertile, presque par tout le pays et à l'environ se fait du vin. Il y a plusieurs minières, des montagnes de belles pierres pour tailler et du marbre de diverses couleurs. En outre il y a plusieurs minières et lieux sous terre merveilleusement profonds dont, par une œuvre admirable et travaux des ouvriers, en grand danger de

²³⁸ Textes cités d'après P. HARSIN, *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise*, dans *Revue Belge de Philologie et Histoire*, t. V, p. 448 à 452.

²³⁹ Cité d'après P. HARSIN, *Textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle*.

leur vie, on tire hors la même pierre noire à brûler de quoi mention a été faite dans d'autres pays mais celle de Liège est meilleure et on en tire sans comparaison plus copieusement, de sorte que seulement du territoire de Liège là à l'entour, laissant la cité fournie qui en consume quantité incroyable, en envoie dehors par chaque année pour la valeur de plus de cent mille écus. Les Liégeois communément disent, et c'est vrai, qu'ils ont trois choses excellentes en leur pays : le pain meilleur que pain, le fer plus dur que fer et le feu plus chaud que feu. Pareillement se font en Pays de Liège bons salpêtres et en grande quantité... »²⁴⁰

Le XVII^{ème} siècle vit prospérer les industries liégeoises et les guerres européennes apportèrent à l'armurerie des débouchés croissants ; partout on faisait appel aux armes liégeoises mais aussi aux ouvriers liégeois. Deux noms d'industriels et financiers importants de l'époque : Jean de Corte (Curtius) et Louis de Geer (qui engagea pour la Suède des centaines de Liégeois pour créer des forges, des fonderies, des fabriques d'armes, des clouteries, ...). Les armes liégeoises étaient réputées pour leurs innovations, leur sécurité d'utilisation, leur robustesse, leur précision, mais aussi pour leur caractère artistique s'épanouissant dans leur gravure et leur luxe. Les améliorations étaient constantes et le dix mai 1672 Maximilien-Henri de Bavière, par une ordonnance²⁴¹ imposa aux marchands l'obligation de faire éprouver et poinçonner les armes produites.

Dans la principauté, le XVIII^{ème} siècle fut un siècle de bonheur et de prospérité, favorisé par la neutralité et marqué par la paix, l'ordre, les libertés et les « droits de l'Homme » (bien avant que ceux-ci n'apparaissent en France lors de la révolution de 1789) qui faisaient dire qu' « *il fait bon vivre sous la Crosse* » du Prince-Evêque et que « *pauvre homme en sa maison est roi* »²⁴². La principauté ne combattait pas mais alimentait les combattants de tous les horizons, depuis les régions européennes jusqu'à la guerre d'indépendance américaine au milieu du siècle il y avait déjà cent mille fusils produits en un an (sans tenir compte des pistolets – invention liégeoise du début du XVI^{ème} siècle – et de toutes les autres sortes d'armes). En 1788, il y avait à Liège près de cent fabricants qui exportaient plus de deux cents mille fusils par an pour une valeur de quatre millions de florins.

Le bonheur liégeois est évoqué par Fabre d'Eglantine :

*« Cette antique Cité que la Meuse argentée
Dans son plus beau vallon arrose avec plaisir,
Dont l'heureux citoyen à l'entour voit fleurir
Et l'épi de Cérès et les fruits de Pomone
Le pampre verdoyant de l'amant d'Erigone,
Et trouve en ses foyers où règnent la gaieté
Le premier de nos biens la douce Liberté ».*

²⁴⁰ Texte de GUICHARDIN, *Description de tout le Pays-Bas*, 1567. Cité d'après CISELET et DELCOURT, p. 77 et suivantes.

²⁴¹ AEL, *conseil privé*, reg. 214, f 190.

²⁴² « Souvenirs » d'un cours d'Histoire de P. Harsin, professeur à l'Université de Liège.



Extrait d'une planche de modèles de gravures

Cet extrait provient d'une planche trouvée chez un bouquiniste parisien ; elle a été publiée par le Liégeois Demarteau en 1743 (voir le coin inférieur droit) ; cette planche et d'autres planches du même genre étaient destinées aux ateliers pour servir d'exemple aux graveurs ou pour inspirer les clients. C'est ainsi que la gravure liégeoise se fit connaître et souvent devint un signe de luxe à Paris et dans le monde entier.

Au XIX^{ème} siècle, le nombre d'ateliers s'est multiplié, des ouvriers étrangers venaient se former et des ouvriers liégeois allaient porter leur savoir-faire dans tous les continents.

b. L'armurerie à Cheratte

Nous venons d'évoquer l'armurerie liégeoise du XIV^{ème} au XIX^{ème} siècle ; dans cette rétrospective le nom de Cheratte n'a pas été cité mais il faut savoir que Cheratte participait à l'« Armurerie liégeoise » et en était l'un des maillons forts. Dans le « vieux coffre » de la maison communale de Cheratte, nous avons trouvé les chiffres du Recensement de 1896 de l'industrie armurière liégeoise. La « zone liégeoise » s'étendait entre Lanaye (au nord), Thimister (à l'est), Anthignes (au sud) et Ans (à l'ouest). On imagine aisément que ce sont Liège et Herstal qui abritaient le plus grand nombre d'armuriers mais les trois communes suivantes étaient Cheratte, Trembleur et Wandre ; plus on s'éloignait de ce « centre », moins il y avait d'armuriers.

Pour illustrer notre constatation, nous dressons un tableau du nombre d'armuriers par commune de la région cherattoise en indiquant la place de chaque commune (sur les soixante de l'ensemble de la région liégeoise) :

ARMURERIE LIEGEOISE		
Nombre d'armuriers par communes		
(Recensement de 1896)		
Rang/60	Communes	Nombre
1	Liège	4.357
2	Herstal	2.085
3	Trembleur	639
4	Cheratte	497
5	Wandre	397
7	Jupille	277
9	Saint-Remy	256
10	Mortier	248
11	Housse	199
13	Barchon	181
14	Saive	166
15	Argenteau	139
16	Dalhem	134
20	Hermalle	69
23	Cerexhe-Heuseux	52
26	Bolland	39
27	Saint-André	34
30	Feneur	28
34	Bellaire	19
35	Richelle	18
36	Julémont	18
39	Visé	14
...		



Atelier d'armurier à Hoignée

Photo appartenant à la famille Walthéry

Cette photo a été prise dans l'atelier d'Hadelin Purnelle (que l'on voit en compagnie de son aidant) à l'occasion du recensement des armuriers -

Cheratte a vu surgir des petites forges spécialisées dans l'armurerie. Cette industrie, en se transmettant de père en fils, fournit au 19^{ème} siècle les meilleures armureries de la région et des spécialistes dont les nombreux brevets sont exploités par la Fabrique Nationale d'armes de guerre à Herstal. Témoins de cette renommée déjà ancienne, de nombreuses demandes de passeports se trouvent encore dans le vieux-coffre d'archives de la Maison Communale : le motif qu'elles invoquent le plus souvent est, par exemple pendant la période napoléonienne, "pour aller voir son mari – ou bien son fils – aux arsenaux de Versailles". Des demandes identiques ont été faites pour Saint-Etienne ou pour d'autres pays comme l'Allemagne. Pendant les guerres 14-18 et 39-45, de nombreux autres armuriers émigreront, pour exercer leur art, vers les régions de Londres et Saint-Etienne ; témoin l'attestation jointe page suivante attestant de la présence de l'un de ces armuriers à Saint-Etienne en 1914.

Dans l'article consacré à l'habitat nous avons vu (pages 28 et 29) que des maisons rurales ont été accompagnées d'une forge ou d'un atelier, témoins d'une armurerie qui fut florissante. De fait, en parcourant les rues de Cheratte, de Wandre et des communes environnantes, on aperçoit beaucoup de maisons avec une annexe aménagée en garage, buanderie ou arrière-cuisine ; en regardant de plus près, on peut constater que la plupart de ces annexes possèdent un « œil-de-bœuf ». Au début du siècle, la région était un berceau de l'armurerie ; les annexes actuelles étaient de petits ateliers d'armuriers et l'« œil-de-bœuf » apportait l'aération nécessaire à la forge. Notons aussi, parfois, la présence de « pigeonniers »... car plus d'un armurier avait pour loisir la colombophilie qu'il pratiquait de manière aussi experte que pour la fabrication d'armes ou de pièces d'armes.

Cheratte-Hauteur :



1. Une maison de Hoignée...



2. avec l'annexe...
3. l'œil de bœuf
4. et le pigeonnier (cette dernière photo appartient à la famille Walthéry)

LIGNE DROITE

I 9 3 6

LIGNE DROITE

L A R O Y A L E U N I O N F A I T L A F O R C E

Société Colombophile

Local: DEHARENG-RISACK Rue de Visé 66 CHERATTE. Tél. N°: 70379

Bureaux : DEUSSE MARECHAL , SAROLAY
ve J. DEMOLIN, RABOSEE WANDRE.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre assemblée générale qui aura lieu le 12 Janvier à 17 H. au siège de la Société ou se fera la remise des grands prix d'honneur 1935

TOUR DU PRINTEMPS:

Un réveil : au plus de prix avec les 2 premiers marqués- GIGOT-GILLON
Wandre

Diplôme : même condition- MEYERS JEAN CHERATTE - 25 prix.

Un réveil avec le premier marqué sur l'ensemble des 1^e, 2^e, et 3^e tours
remporté par: MEYERS Jean, CHERATTE , 9 prix , 241 points.

Trois réveils aux amateurs remportant le plus de prix, 1^e, 2^e, 3^e tours

JUVIGNE E.	Saive	36 prix
MELOTTE G.	Cheratte	29 prix
FALLA Tous.	Rabosée	28 prix

10 diplôme d'Honneur aux amateurs remportant le plus de prix sur l'ensemble des concours.

D'HEUR Jean	Sabaré-Cheratte	37 prix
MELOTTE G.	Cheratte	37 prix
JUVIGNE E.	Saive	36 prix
MEYERS Jean	Cheratte	33 prix
GENOTTE N.	Sabaré-Cheratte	31 prix
PIROTTE Fl.	Wandre	28 prix
FALLA Tous.	Rabosée-Wandre	28 prix
FLAMAND Jos.	Saive	22 prix
JOLY LERUTH	Wandre	22 prix
JOLY DANTHINE	Wandre	22 prix 577 points

B U R E A U X H A V E E

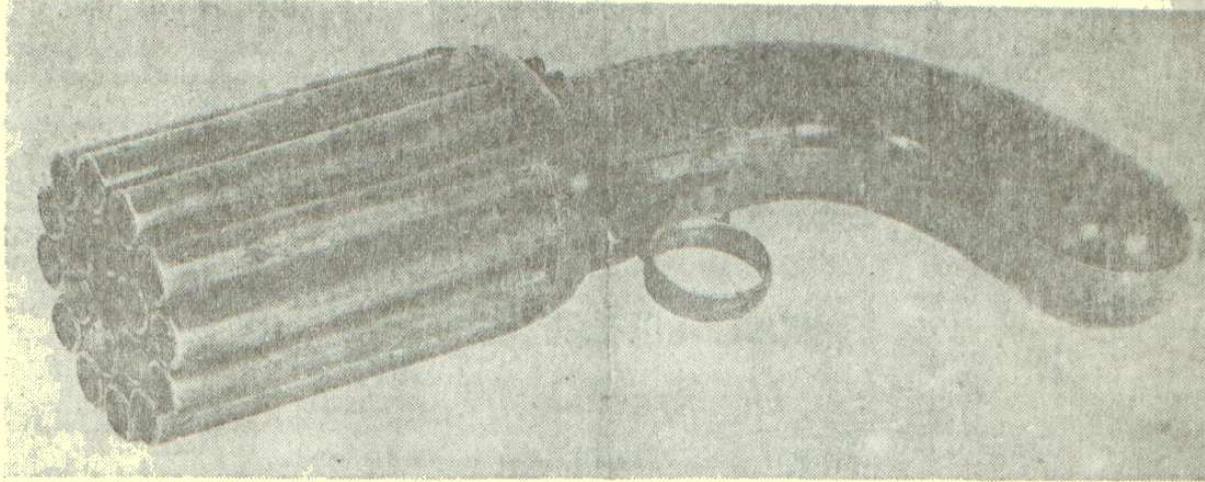
1^e Tour Une montre. avec le premier marqué de SOLRE à St-DENIS
(inclus) HENDRICK F. Khavéc 1 prix 29 points.

2^e Tour Une montre-bracelet avec les deux premiers marqués de SOLRE
s/SAMBRE à St.DENIS (inclus) DELFOSSE F. Khavéc 8 prix

Cette armurerie à domicile occupait dans la région, selon le recensement cadastral de 1896, près de 15.000 armuriers dont les armes ou parties d'armes étaient convoyées à pied ou en chars-à-bancs vers les maisons auprès desquelles les ventes se négociaient ; il y eut jusqu'à 30.000 ouvriers qui furent concernés par cette filière. Les apprentis-armuriers se formaient chez les armuriers dont la réputation n'était plus à faire ; ainsi, il était fréquent que des étrangers viennent faire leur formation chez les « basculeurs de Cheratte ». La zone comprise entre Oupeye et le plateau de Herve avait comme principaux points forts le basculage, le montage de la batterie et le relimage.

De nombreuses inventions liées à l'armurerie trouvent leur origine à Cheratte, plusieurs armuriers cherattois ayant inventé des systèmes brevetés qui se sont répandus à travers l'Europe et à travers le monde industriel de l'époque. Quelques témoignages :

Ce revolver-poivrière liégeois du XIX^e s sera vendu aux enchères à Londres



Une série de pistolets belges, anciens et modernes va être vendue aux enchères aux Etablissements Sotheby, de Londres, le 20 juillet prochain. Cette vente comprend des armes à feu américaines et belges de la collection Cummer.

Vers la moitié du XIX^e siècle, Liège se trouvait au centre de l'industrie des armes. Les armuriers belges semblaient se concentrer sur la production d'armes à plusieurs canons.

Les 30 armes de la collection Cummer illustrent la grande variété que l'on peut trouver dans le type de base de l'arme à feu. Des revolvers-poivrières, avec leurs canons groupés, étaient une forme courante du pistolet à plusieurs canons de cette époque.

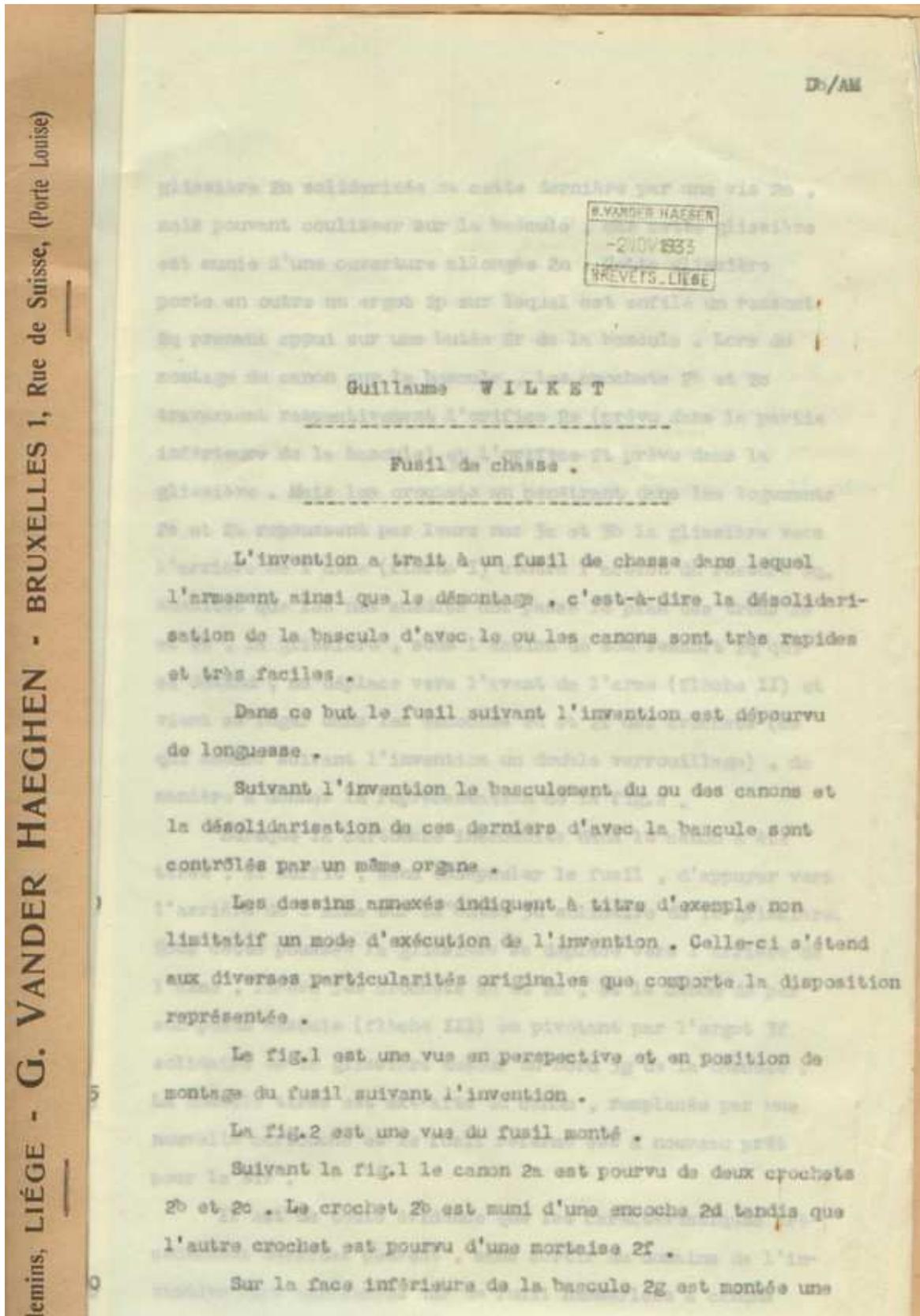
Un exemple de ce type est signé « Mariette » et fut probablement fabriqué à Liège aux environs de 1840. Ce revolver-poivrière (photo) comporte 18 canons et a très probablement été fabriqué à Liège aux environs de 1840.

Un autre exemple : le revolver Lefaucheur à 2 canons qui, fabriqué vers 1860, tirait 30 coups et a la crosse garnie de feuilles.

Un type rare de pistolet plusieurs coups était le pistolet-harmonica.

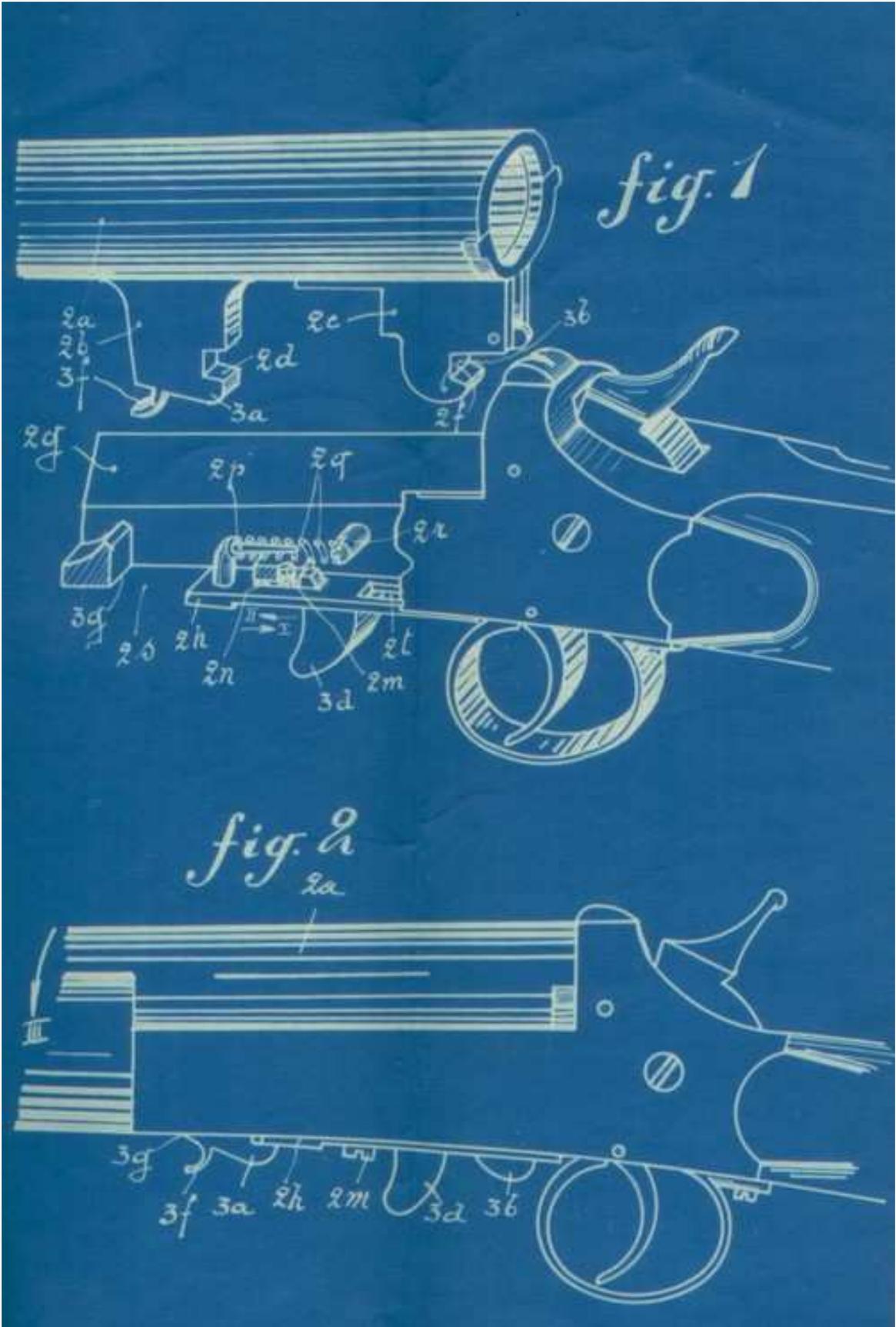
Extrait du journal « La Meuse » (années 60) – Le concepteur de cette arme serait Guillaume Mariette de Cheratte (et non simplement Mariette comme indiqué dans l'article)

Etapes successives de l'obtention d'un brevet par un armurier cherattois
(documents : R. Gotfryd)



1. Introduction de la demande (2 novembre 1933)

2.



2. Copie du plan joint

Georges VANDER HAEGHEN
 Ingénieur A. I. B.
 Professeur à l'Université de Bruxelles
 F. M. Chartered Institute P. A.
 Alfred VANDER HAEGHEN
 Ingénieur A. I. Lg et A. I. M.
 Paul VANDER HAEGHEN
 Docteur en Droit

Léonard LEVA
 Charles MERCHIE

TÉLÉPHONE 136.50

G. VANDER HAEGHEN

CONSEIL EN BREVETS

BRUXELLES & LIÈGE
 1, Rue de Suisse 61, Rue des Guillemins

AM/T. 24 LIÈGE, LE 2 novembre 1933.

61, RUE DES GUILLEMINS

Monsieur G. Wilket
 à Cheratte .

Monsieur.,

Nous avons l'avantage de vous adresser inclus (~~SOUS~~
~~PLI SÉPARÉ~~) les documents spécifiés ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous
 présentons, Monsieur., nos salutations distinguées.

G. Van der Haeghen

Certificat officiel de dépôt en Belgique brevet " Fusil de chasse
 Copie des pièces déposées (sous pli séparé).

Banque : BANQUE DE BRUXELLES, LIÈGE (Guillemins)
 Compte Chèques Postaux No 26980

3. Envoi du certificat officiel de dépôt

1



BREVET BELGE

CERTIFICAT OFFICIEL DE DÉPÔT

Liège, le 2 novembre 1933

*À Monsieur le Ministre de l'Industrie,
du Travail et de la Prévoyance Sociale,
à Bruxelles.*

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de bien vouloir accorder à notre
mandant **Monsieur Guillaume WILKSE**
Place de la station
Cherette
qui est domicilié *61, Rue des Guillemins, Liège.*
un brevet d'invention de vingt ans.
pour Fusil de chasse.

*Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre
haute considération*

PAR PROCURATION DE G. VANDER HAEGHEN :

M. Jacquemin

N° 3035 La demande de Brevet indiquée
dans la présente requête a été déposée au
Greffe du Gouvernement provincial de Liège
le 2 NOV 1933 à Rh. min.
Pour le Greffier Provincial,
J. M. ...





4. Certificat officiel de dépôt

Brevets - Marques - Modèles

G. VANDER HAEGHEN
BRUXELLES & LIÈGE

Pays : *Belgique* No *399.461*
Date de dépôt : *2 novembre 1933*
Date de l'accord : _____
Durée : *vingt ans (20)*
Échéance des taxes : *2 novembre de chaque année*
Exploitation : *un an après l'exploitation à l'étranger.*
Objet du brevet : *Fusil de chasse*

ROYAUME DE BELGIQUE



T D'INVENTION

Ministre de l'Industrie et du Travail

le **2 novembre** 1933, à 12h

Provincial ~~de Liège~~ de Liège;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est délivré à **Mr G. Wilket,**
Place de la Station, à Cheratte,
rep. par **Mr G. Vander Haeghen,** à Liège,
un brevet d'invention pour : **Fusil de chasse.**

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le **30 décembre** 1933.

Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur, Chef de Service,
Signé : **CAPART**

Pour expédition certifiée conforme
Le Directeur délégué



J. Des Clerq., Jette. - Comm. 140 - 105 2 - 1933 - 2000 ex.

5. Brevet d'invention (30 décembre 1933)

Guillaume WILKES

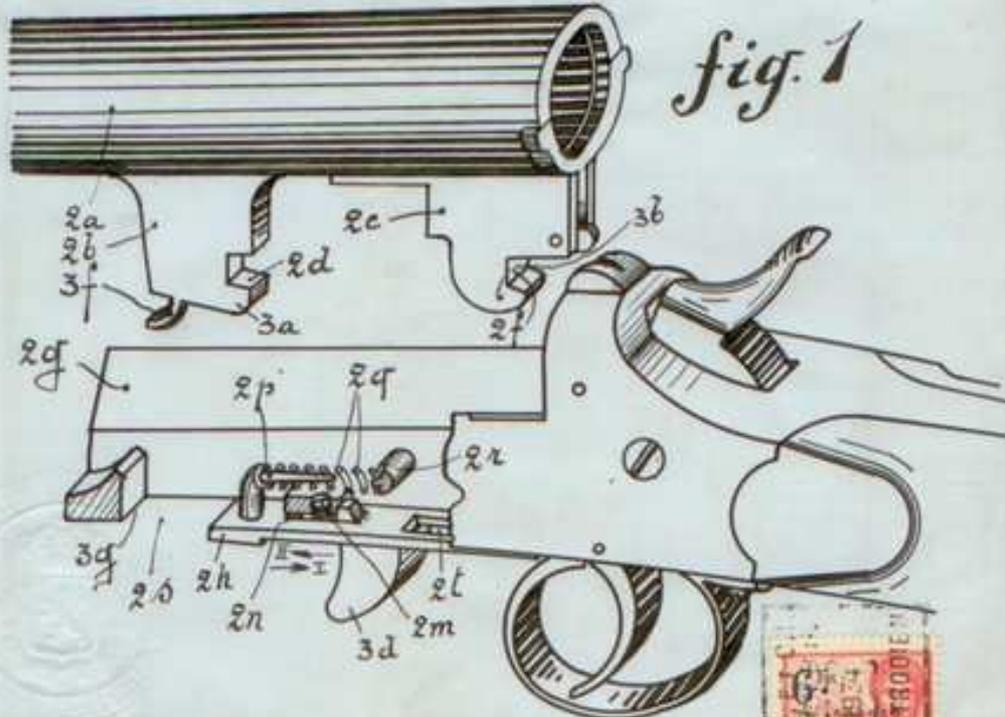
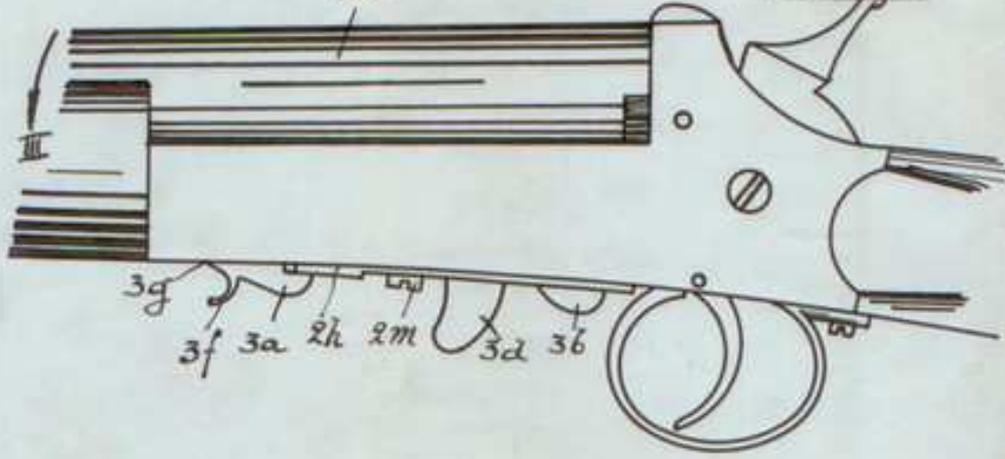


fig. 2



L. 130266 2 novembre 1933
 P. 1^{er} de Guillaume Wilket
 P. 2^e de S. 130266 130266
 A. Jacquemin

6. Brevet estampillé (3 mai 1934)

La répartition du travail visait trop la qualité pour se prêter à une production de masse or, depuis les mois qui précédèrent la guerre franco-prussienne en 1870, la demande devint tellement importante que de plus en plus d'armuriers furent amenés à se regrouper, par souci d'efficacité, au « syndicat » de Herstal (actuellement : « Fabrique Nationale » de Herstal). Résultat : toute l'organisation à domicile allait se retrouver en voie de disparition.

C'est ainsi que l'armurerie à domicile déclina rapidement pour disparaître vers 1925, les armuriers s'étant embauchés dans les usines de la région liégeoise ; seuls, quelques ateliers survivront jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Dans la liste proposée ci-dessous, nous ne voyons plus apparaître que 4 fois le nom de Cheratte.

**Liste des Fabricants d'Armes électeurs des Syndics
du Banc d'Epreuves pour l'année 1936**

(Application de l'article 1^{er}, titre 1^{er} du Règlement général du Banc d'Epreuves, approuvé
par Arrêté Royal du 30 Juin 1924).

NOMS DES FABRICANTS D'ARMES	ADRESSES	Nombre de voix
Anc. M ^{on} C. Clément, Neumann M. Suc'	Rue Chéri, 41, Liège	1
Anc. Etablissements Pieper	Herstal	2
Ancion-Marx L.	Rue Grandgagnage, 28, Liège	1
André frères	Housse	1
Armes et Munitions	Rue Nysten, 36, Liège	1
Bastin Gérard	Rue St-Gangulphe, 5, Liège	1
Bataille L. Joseph	Rue du Pommier, 3, »	1
Bayard Léonard	Rue du Ruisseau, 30 »	1
Bernard Emile	Rue Mont St-Martin, 54 »	1
Bollette Félix	Rue St-Gilles, 131 »	1
Bourseaux Jules	Place St-Jean, 28 »	1
Bury Antoine	Rue Maghin, 66 »	1
Bury Jules	Passage Lemonnier, 11 »	1
Bya Barthélemy	Chaussée Brunehault, 157, Vottem	1
Christophe Julien	Rue des Vignes, 39, Liège	1
Collings Hadelin	Rue Richard Heintz, 10, Herstal	1
Cordy Antoine	Rue Lamarck, 121, Liège	1
De Brus Louis	Rue aux Chevaux, 16, Liège	1
Defourny A. et Fils	Rue des Combattants, 24, Vivegnis	1
Defourny A. Joseph	Rue Nic. Defrècheux, 31, Herstal	1
Defourny G. et J.	Rue Chéri, 11, Liège	1
Delcour O. et L.	Nessonvaux	1
Delu F. et C ^{ie}	Rue Large Voie, 38, Herstal	1
Demany Hector	Rue des Célestines, 6, Liège	1
Demarteau-Fastré D.	Rue Hayeneux, 527, Herstal	1
Duchateau J.	Rue Mississipi, 69, Liège	1
Dumoulin F. et C ^{ie}	Rue Thier de la Fontaine, 2, Liège	6
Dumoulin-Demarteau Jean	Rue Chevaufosse, 6, Liège	1
Dumoulin Lambert	Rue St-Gilles, 55, Liège	1
Dupont A.	Rue de la Province, 19, Liège	1
Etablissements Braekers	Rue du Crucifix, 21, Herstal	1
Etablissements Kauffman Frères	Rue de Harlez, 3, Liège	1
Etablissements G. Laloux	Rue des Urbanistes, 3, Liège	1
Evrard Jules	Rue Mosselman, 19, Liège	1
Fabr. Nationale d'Armes de guerre	Herstal	8
Falla Jean	Rue Bonne-Nouvelle, 35 »	2
Fissette-Debor J. →	Rue de Visé, 166, Cheratte	1
Forgeron Alphonse (Maison)	Rue St-Léonard, 492-494, Liège	1
Francotte Auguste et C ^{ie}	Rue Mont St-Martin, 61, Liège	5
Frenay Frères	Rue Vivegnis, 353, Liège	1
Froidmont-Thomas H. →	Sabaré, Cheratte	1
Gavage Armand	Rue des Tawes, 37, Liège	1

Lajot N. et C ^e	Rue Aux Chevaux, 33, Liège	1
Leclercq Léon	Rue Sur la Fontaine, 88, »	1
Ledent Marcel	Rue St-Hubert, 8, »	1
Louis Joseph	Rue Sur la Fontaine, 74, Liège	1
Malchair Célestin	Route de Visé, 128, Cheratte	1
Maréchal J. et F.	Quai des Tanneurs, 38, Liège	1
Marquet Jules	Rue Vivegnis, 288	1
Masquelier Charles	Rue Cathédrale, 88 »	1
Monisse Jos.-Charles	Rue Renardi, 8 »	1
Neumann et C ^e	Rue St-Remy, 5 »	1
Ory et Duquenne	Rue Wiertz, 15 »	1
Pirotte J. et Fils	Rue St-Laurent, 47, Liège	1
Raïck frères	Rue Jonfosse, 72 »	1
Renkin et fils	Rue Grandgagnage, 24, Liège	1
Robar et C ^e	Rue Lamarck, 10 »	1
Rosseel Jules	Avenue de la Grotte, 43, Tilff	1
Rotsaert L.	Place Vieille Montagne, 8, Liège	1
Saive Joseph	Rue Th. Schwann, 10 »	4
Sauveur H. et fils	Rue de l'Université, 7 »	1
Schmit Jean	Rue Navette, 29 »	1
Scholberg Paul	Rue Morinval, 24 »	1
Schoufs Jean	Rue des Ecoles, 22, Herstal	1
Schroeder frères	Rue Simonon, 8, Liège	1
Simonon Louis	Rue R. Heintz, 67, Herstal	1
Soc. An. Armaf	Rue du Vertbois, 54, Liège	1
Soc. An. des Fabr. d'armes Unies	Rue Trappé, 22, Liège	3
Soc. An. Marcel Donckier	Passage Lemonnier, 13, Liège	1
Sté continentale Lebeau-Courally	Rue Fond des Tawes, 23 »	1
Spirlet Martin	Rue des Brasseurs, 25 »	2
Théate frères	Rue Trappé, 5 »	4
Thirifays François	Rue des Célestines, 9 »	1
Thonon Joseph (M ^{on})	Rue du Midi, 12 »	1
Thonus frères	Rue Monulphe, 51 »	1
Vendrix Louis et C ^e	Rue des Clarisses, 66 »	1
Warnant René	Rue Ste-Marguerite, 55 »	1
Wayaffe V. fils	Rue Publémont, 13 »	1
Wertz Pierre	Rue du Batty, 17, Sclessin (Cointe)	1
Wilket Guillaume	Rue de Visé, 131, Cheratte	1
Wilmart Ernest	Rue Th. Schwann, 16, Liège	1

Le Directeur du Banc d'Epreuves,

Joseph FRAIKIN

Malgré la disparition des forges et ateliers à domicile, l'un de ceux-ci, la maison FISSETTE subsiste et est pratiquement la seule qui puisse encore réparer n'importe quelle arme, de n'importe quel pays, et de n'importe quel type. Cette renommée de la maison Fissette a dépassé les frontières belges ; c'est ainsi que nous pouvons citer l'anecdote d'un jeune "auto-stoppeur" cherattois qui, du Sud de la France essayait de regagner notre pays ; une voiture française s'arrêta, et quelle ne fut pas la surprise de notre jeune belge lorsque le conducteur français lui apprit qu'il se rendait justement à Cheratte pour faire réparer, chez Fissette, l'une de ses armes !

Autre anecdote :

Longtemps, Monsieur Fissette a fabriqué des pistolets qui fonctionnaient par jets de sable ; cela l'intriguait car ces pistolets se vendaient relativement bien et il se demandait quelle pouvait bien être leur utilité. C'est après quelque temps que le fabricant a su que ses armes étaient destinées à abattre des oiseaux-mouches sans les endommager.



L'atelier Fissette, pratiquement le seul qui puisse encore réparer n'importe quelle arme, de n'importe quel type et de n'importe quel pays.



Jacques Fissette dans son atelier

L'armurerie à domicile du passé fait partie du substrat des Cherattois ; la précision, la méticulosité, le goût du travail bien fait, le souci de la qualité, ... sont-ils gravés dans leurs gènes ? Certains y voient l'origine de la présence de nombreux artistes contemporains (peintres, graveurs, dessinateurs, ...). Nous y reviendrons dans la « Quatrième partie » de notre ouvrage qui sera consacrée à l' « évolution générale » de Cheratte.

c. Les aciéries de la Meuse.

Il s'agit des usines Dormal.

Ces usines sont une entreprise "familiale", c'est dire qu'elles appartiennent à un type qui a tendance à disparaître ; c'est une usine où chaque ouvrier se sent chez lui.

Les Aciéries de la Meuse sont encore florissantes, et elles emploient actuellement 180 ouvriers ; fait curieux en tenant compte du fait qu'elles se situent à Cheratte, la majorité absolue y est détenue par des Belges.

C'est un acier spécial, au manganèse, qui a fait leur fortune. Leur production consiste principalement en du matériel pour voies de Chemins de Fer (surtout pour la Société Nationale des Chemins de Fer Français) ; elles disposent donc d'un marché relativement important et notamment l'accord qu'elles ont signé avec les Sociétés de Chemins de Fer laisse présager qu'elles ne sont pas près de cesser leurs activités.



Aciéries de la Meuse, Usines Dormal.

d. Mine d'argent.

A la page 74 du présent ouvrage, nous mentionnons une tradition locale, dont FREMDER²⁴³ s'est fait le rapporteur. D'après celle-ci, qui circulait au milieu du XIX^{ème} siècle parmi les habitants de Cheratte, il existerait dans la colline une mine d'argent. Une longue galerie souterraine conduirait à cette mine, si riche, dit-on, que celui qui la découvrit s'empressa de la fermer pour épargner à ses descendants les soucis d'une trop grande fortune. Signalons que si elle a surtout circulé jusqu'au 19^{ème} siècle, cette tradition rencontre aujourd'hui encore des adeptes.

e. Mine d'alun.

Il paraît que l'on a autrefois exploité de l'alun à Cheratte.

S.P. ERNST prétend que la chaîne de montagne qui se prolonge sur la rive droite de la Meuse jusqu'à Richelle en renferme considérablement. Cependant, les recherches assez suivies auxquelles on s'est livré plusieurs fois, sur la foi de cette assertion, ont été infructueuses²⁴⁴.

f. Les moulins.

Sous l'Ancien Régime, il existait à Cheratte un moulin banal.

"La banalité du moulin" faisait partie des droits seigneuriaux, et consistait à donner le moulin en stuit ou location, moyennant une redevance en nature, qui, en 1701, consistait en "13 muids de wassend, mesure de Liège en bon grain et moudre les mousnayes du seigneur, parmy demy moulure, et pas plus". Le meunier était exempt de payer son droit de bourgeoisie pendant sa location et le seigneur devait empêcher les habitants du ban de faire moudre ailleurs²⁴⁵.

En 1820, on trouvait à Cheratte deux moulins à farine, mus par l'eau. Ces deux établissements occupaient alors 4 ouvriers, dont le prix moyen de la journée était de 60 cents. Cependant la situation était peu brillante. Les meuniers se plaignaient d'avoir trop peu de travail : la farine n'étant moulue que pour l'usage local.

²⁴³ (230) FREMDER, La Meuse Belge, Liège, Renard édit., 1858, p. 284.

²⁴⁴ J. DEJARDIN, Op. Cit., p. 6.

²⁴⁵ Voir p. 95 du présent ouvrage.



L'ancien moulin banal

Outre ces moulins à farine, il existait à Cheratte, à la même époque, un moulin à foulon, mu par l'eau. Il était exploité par son seul propriétaire, et avant 1814, avait beaucoup d'ouvrages. Cependant, en 1819, le travail est moindre. En guise de remède, le propriétaire préconise de faire prospérer à nouveau les fabriques de draps et autres étoffes, qui alors traversaient une crise grave²⁴⁶.



L'ancienne foulerie

²⁴⁶ Vieux-coffre : Etat des fabriques et manufactures en 1820.

g. Les fabriques de draps.

En 1812, on trouvait à Cheratte quatre fabricants de draps et de casimirs. Ensemble, ils possédaient quatre métiers à draps et employaient quatre tisserands. La production annuelle de ces établissements s'élevait à 200 pièces, réparties comme suit :

- 120 tricots
- 80 serges²⁴⁷

En 1820, on ne trouvait plus que : une fabrique de draps et deux de serges.

La première, celle de draps, travaillait déjà par des moyens mécaniques. Elle occupait alors 29 ouvriers, dont le prix moyen de la journée était de 28 cents. Avant 1814, elle exportait une partie de ses produits fabriqués, essentiellement vers l'Allemagne et vers la France. Après cette date, elle n'expédia plus qu'à l'intérieur du pays. Si, avant 1814, la prospérité était due, malgré des droits d'entrées, à des livraisons à l'étranger, au 31 décembre 1819 elle était sans débit à cause de la fabrique se plaignait-elle, et elle demandait instamment aux autorités de défendre l'entrée des draps étrangers et de protéger ainsi plus efficacement les fabriques du pays.

Quant aux deux fabriques de serges, elles travaillaient sans le moindre moyen d'engins mécaniques et occupaient seulement 8 ouvriers dont le prix moyen de la journée était également de 28 cents. Avant 1814, elles aussi, elles exportaient : en ce qui les concerne, c'était surtout vers la France et les colonies. Après cette date, comme la fabrique de draps, elles n'expédiaient plus qu'à l'intérieur du pays. Au 31 décembre 1819, si elles avaient encore du travail, celui-ci était tombé à bien peu de choses ; aussi, préconisaient-elles, pour faire renaître la prospérité, de faire doubler tous les habits avec de la serge²⁴⁸.

En 1835, on ne trouve plus à Cheratte qu'une seule fabrique de draps²⁴⁹. On trouvera d'ailleurs à la page suivante, un acte qui était délivré à titre d'authenticité aux pièces qui sortaient de cette fabrique, comme étant une Etoffe Nationale de Belgique.

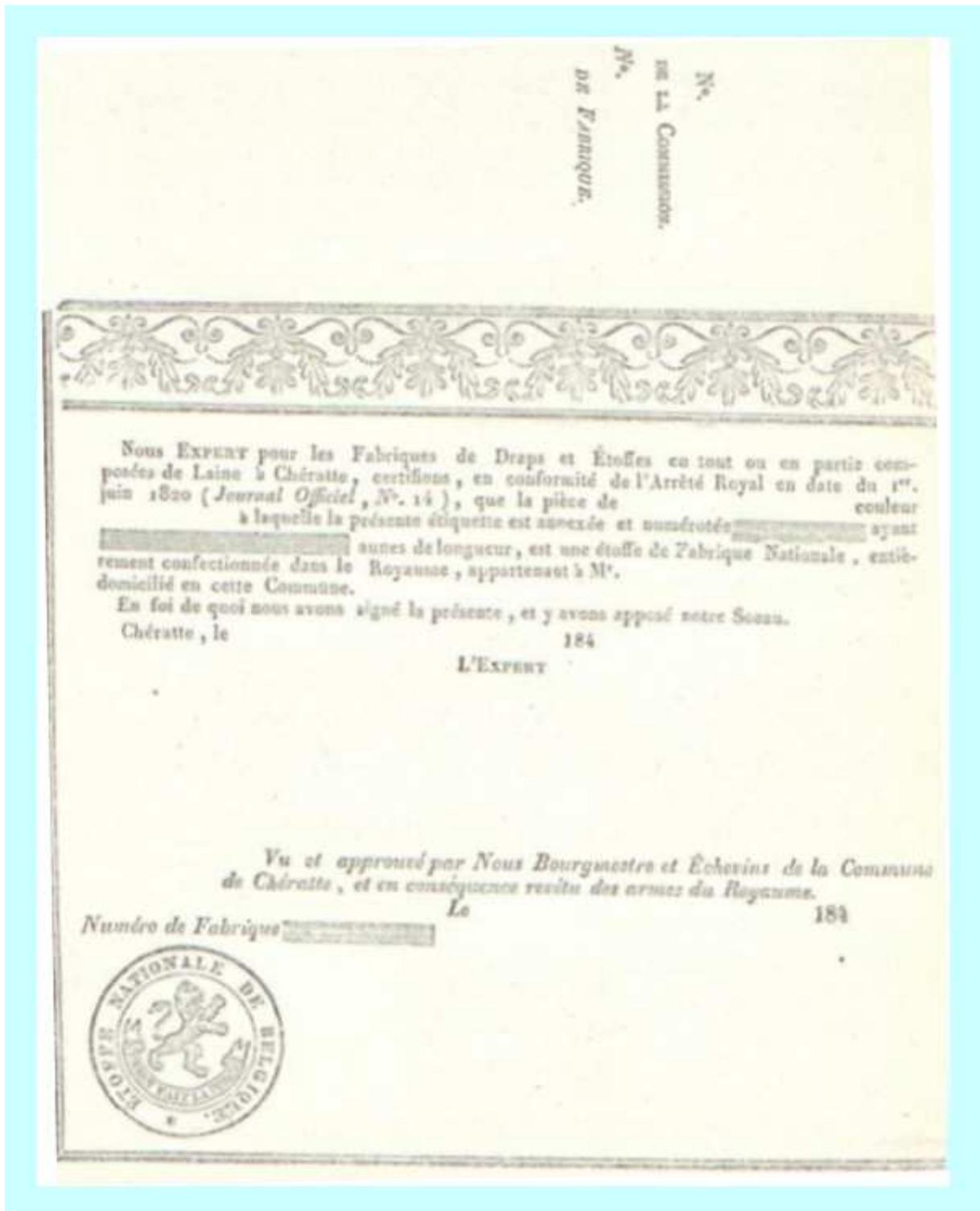
Cette fabrique existait encore en 1869, ainsi que nous le dit Victor DOUBLET de VILLERS dans son Dictionnaire National Belge²⁵⁰.

²⁴⁷ THOMASSIN, *Op. Cit.*, p.471.

²⁴⁸ Vieux coffre : *Etat des fabriques et manufactures en 1820*.

²⁴⁹ H. DEL VAUX de FOURON, *Op. Cit.*, p.98.

²⁵⁰ V. DOUBLET de VILLERS, *Dictionnaire National Belge*, Bruxelles, 1869.



Acte délivré à titre d'authenticité aux pièces confectionnées
comme étant une Etoffe Nationale de Belgique

h. Les carrières

Au début du XIX^{ème} siècle, on trouvait à Cheratte trois carrières de pierres à bâtir et d'autres matériaux utilisés principalement pour la construction. Elles étaient, toutes les trois, la propriété de Monsieur DERY²⁵¹.

En 1947, on ne trouvait plus à Cheratte qu'un seul homme à s'occuper de l'extraction de pierres et autres matériaux utilisés principalement pour la construction.

Actuellement, cette industrie est totalement disparue.

i. autres industries.

En 1947, on trouvait encore à Cheratte parmi diverses industries :

- 1) une quinzaine de petites industries des denrées alimentaires, qui occupaient :
11 ouvriers et 2 ouvrières
4 aidants et 4 aidantes
- 2) cinq petites industries du bois et du liège, qui occupaient :
11 ouvriers
- 3) 16 petites industries manufacturières de confection d'articles d'habillement et de fabrication d'articles divers confectionnés en tissus, qui occupaient :
2 employées
6 ouvriers et 31 ouvrières
1 aidant
- 4) petites industries manufacturières de fonte, moulage, laminage, forgeage et étirage de métaux communs, qui occupaient :
12 employés et 4 employées
48 ouvriers et 14 ouvrières
- 5) petites industries de fabrication d'articles de métaux communs, qui occupaient :
3 employés et 1 employée
42 ouvriers et 10 ouvrières
1 aidant
- 6) petites industries de fabrication de machines, qui occupaient :
9 employés et 8 employées
197 ouvriers et 35 ouvrières

²⁵¹ THOMASSIN, Op. Cit., p. 429.

- 7) 17 entreprises de travaux du bâtiment et de la construction, qui occupaient :
 - 2 employés et 1 employée
 - 34 ouvriers
 - 1 aidant

- 8) petites entreprises des transports, qui occupaient :
 - 10 employés et 1 employée
 - 32 ouvriers et 5 ouvrières

En 1961, on trouvait encore à Cheratte :

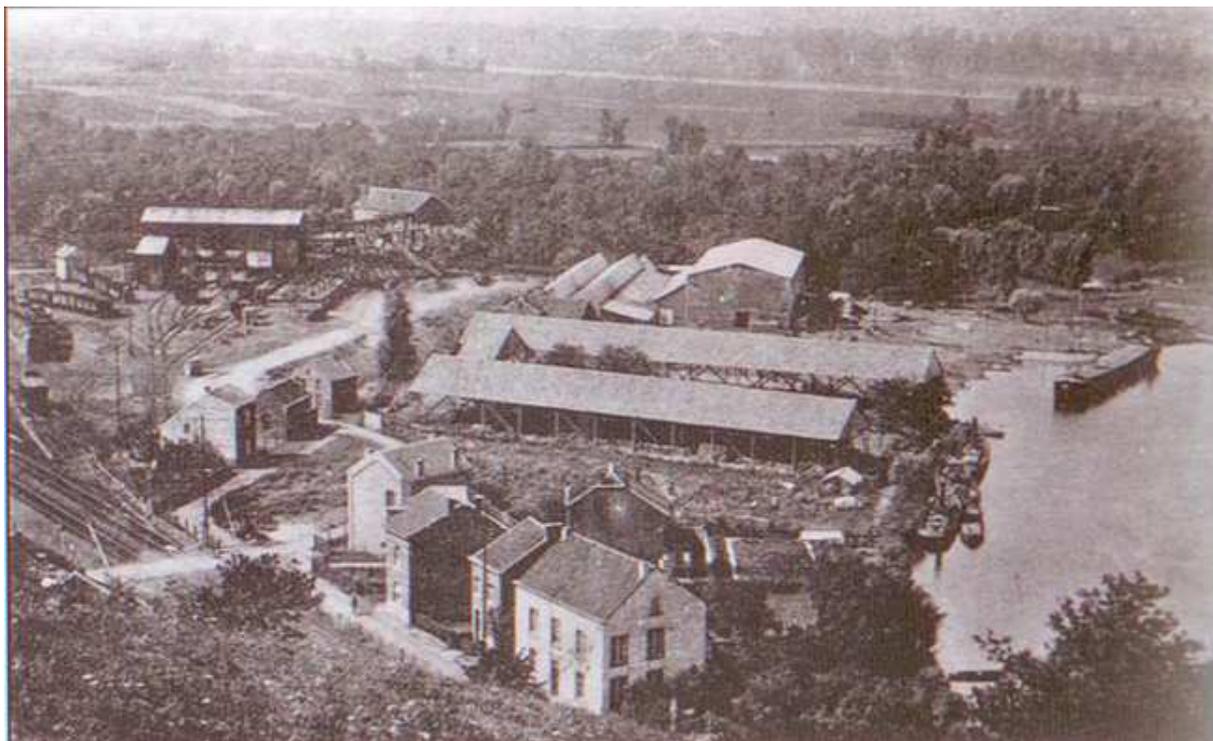
- 1) 5 petites entreprises de fabrication de chaussures et d'articles d'habillement, qui occupaient leur seul propriétaire.

- 2) 5 industries métallurgiques de base et de fabrications métalliques, qui occupaient 234 personnes rémunérées. D'autre part, il y avait aussi 7 petits établissements qui occupaient 8 personnes.

- 3) 1 établissement d'industrie de la construction, occupant 7 personnes rémunérées, ainsi que 6 autres établissements de caractère familial.

j. Remarque.

Autrefois, un chantier naval était installé dans le coude de la Meuse ; ce chantier naval est maintenant en activité sur l'île Monsin, à Jupille, sous le nom de S.A. Magémon, mais Monsieur Kariger se souvient encore du temps, pas tellement lointain, où, Directeur de l'école libre de Cheratte Bas, il allait avec ses élèves assister aux premiers "pas" de jolis bateaux dans le chantier de Cheratte.



Chantier naval de Cheratte

Photo trouvée dans le vieux coffre de la maison communale et aimablement prêtée par Mr J. Josse.

Cette vue prise depuis la voie Mélard montre que, comme le port charbonnier, le chantier était en contact avec le fleuve, la ligne de chemin de fer et la route nationale.

3. COMMERCE

On ne peut dire que Cheratte soit une commune commerciale importante. Certes, de multiples commerces existent dans la commune, mais ceux-ci, proportionnellement au nombre d'habitants, ne sont pas relativement fort nombreux. Il faut compter environ 1 commerce pour 50 habitants.

Mais nous allons voir qu'il n'en était pas de même au milieu du XIX^{ème} siècle ; il fallait alors compter un commerce pour 25 habitants.

Voici comment se répartissaient les différents commerces en 1857²⁵² :

71 cabarets
27 boutiques d'alimentation
6 boulangeries
1 cordonnerie
1 boucherie
1 revendeur de farine
2 menuiseries
3 marchandes ambulantes

On remarque directement que les cabaretiers devaient se concurrencer à Cheratte. Cela explique aussi pourquoi ils formaient une sorte de Tiers Etat, ainsi que nous l'avons dit à la page 127 du présent ouvrage.

En 1947, le commerce dans la commune se répartissait de la façon suivante.

- On trouvait 3 établissements commerciaux occupant du personnel :
 - un commerce de vente des produits alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate, qui occupait 1 ouvrier.
 - un commerce de vente des produits des industries textiles, du vêtement et des articles de mode, qui occupait 1 ouvrière.
 - un commerce d'articles divers, qui occupait 3 employées.

²⁵² Vieux-coffre : Registre des patentables, exercice 1857

- A côté de ces trois établissements commerciaux de petite importance, on trouvait 125 commerçants isolés, qui se répartissaient comme suit :
- 2 commerces de vente de produits non préparés de l'industrie agricole.
 - 59 commerces de vente des produits des industries alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate.
 - 3 commerces de vente des produits des industries du tabac.
 - 5 commerces de vente des produits des industries chimiques.
 - 2 commerces de vente et location de produits de l'industrie du bois, de l'ameublement et de la construction.
 - 1 commerce de vente des produits des industries du papier.
 - 1 commerce de vente et location des produits des industries polygraphiques.
 - 5 commerces de vente des produits des industries des peaux et des cuirs.
 - 10 commerces de vente des produits des industries textiles, du vêtement et des articles de mode.
 - 8 commerces de vente des produits des industries des métaux bruts ou façonnés.
 - 6 commerces de vente et location des produits des industries d'art et de précision.
 - 5 commerces d'articles divers.
 - 2 assurances.
 - 1 pension de famille.
 - 11 tavernes, cafés, estaminets.
 - 2 entreprises de spectacles et auditions.

Que reste-t-il de tout cela en 1961, date du dernier recensement en matière de commerce ?

➤ Etablissements occupant du personnel rémunéré

- 1 commerce en gros, occupant 4 personnes.
- 1 commerce de détail en produits alimentaires et tabacs, occupant 4 personnes.
- 2 restaurants, débits de boisson et hôtels, occupant 4 personnes.

➤ Autres établissements

- 9 commerces en gros, occupant 9 personnes.
- 46 commerces de détail en produits alimentaires et tabacs, occupant 56 personnes.
- 7 commerces de détail en chaussures, produits textiles et vêtements, occupant 8 personnes.
- 9 commerces de détail en articles d'ameublement, d'entretien et d'équipement ménager, occupant 11 personnes.
- 9 autres commerces de détail, occupant 9 personnes.
- 19 restaurants, débits de boissons et hôtels, occupant 23 personnes.
- 18 banques, assurances et autres services, occupant 20 personnes.

On voit que le commerce à Cheratte, au lieu de se développer, s'il ne recule pas tellement, du moins manifeste une nette tendance à se stabiliser. Cela est dû en grande partie, croyons-nous, au terrible attrait commercial qu'exercent les magasins très bien fournis de la grande ville de Liège, distante de la commune de Cheratte de 11 kilomètres seulement. De nos jours, grâce aux rapides moyens de communication dont on dispose, il est aussi facile de se rendre en ville (Liège ou Visé) pour procéder aux achats qui sortent de l'ordinaire.

Nous ne parlerons pas dans ce chapitre des voies de communication. Il en a déjà été fortement question au chapitre premier de la première partie de cet ouvrage. Nous prions le lecteur de bien vouloir s'y référer.

Au siècle passé, chaque mardi de la Pentecôte, et chaque 22 novembre, se tenait à Cheratte une vaste foire au bétail²⁵³.

Actuellement, cette manifestation a disparu du paysage de Cheratte ; et c'est bien dommage.

En outre, il n'existe aucun marché qui se tienne de nos jours à Cheratte : les Cherattois doivent s'y rendre soit à Visé, soit à Battice. A noter que le marché visétois du mercredi matin, très fréquenté, avait déjà profité jadis du soutien de... Charlemagne !

²⁵³ V. DOUBLET de VILLERS, Dictionnaire National Belge, Bruxelles, 1869.